



Bilan de la concertation

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN StocAMINE

CONCERTATION PUBLIQUE
15 NOVEMBRE 2013 -15 FÉVRIER 2014

Introduction

Conformément aux demandes exprimées par l'État, la société StocaMine a :

- déposé le 24 juin 2013 auprès du Préfet du Haut-Rhin un dossier de fermeture du stockage souterrain de déchets ultimes StocaMine (situé à Wittelsheim dans le Haut-Rhin), fondé sur une solution de déstockage d'une partie des déchets les plus potentiellement dangereux pour l'environnement puis de confinement du stockage ;
- déposé le même jour auprès de la Commission Nationale du Débat Public un dossier de saisine demandant qu'une nouvelle concertation puisse être menée avec la présence d'un garant de la concertation, « dans le cadre défini par l'article L. 121-16 du Code de l'environnement », c'est-à-dire dans la période comprise entre le dépôt du dossier de fermeture auprès du Préfet du Haut-Rhin et la future enquête publique ;
- mis au débat 5 options de fermeture étudiées pour StocaMine, qui se déclinent du déstockage partiel au déstockage total des colis de déchets contenus dans le stockage, à l'exception de ceux qui sont contenus dans le bloc 15, au cours d'une concertation qui s'est déroulée du 15 novembre 2013 au 15 février 2014.

Cette concertation était placée sous l'égide d'un garant, M. Henri WATISSEE, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public, dont le rôle a été de veiller aux bonnes conditions d'information et de participation du public.

Par ailleurs, M. Alain DORISON a été nommé par l'État pour suivre la concertation et en tirer les enseignements utiles pour l'évolution du dossier de fermeture.

Le présent document constitue le bilan de cette concertation. Il est établi par le maître d'ouvrage du projet de fermeture et exploitant du site de stockage, la société MDPA (Mines de Potasse d'Alsace)¹.

Il est transmis à la Commission Nationale du Débat Public et est rendu public. Il sera joint au futur dossier d'enquête publique.

NB : le présent bilan s'accompagne d'un dossier « Annexes » présentant l'ensemble des documents d'information diffusés pendant la concertation et l'intégralité des expressions recueillies.

¹ La société StocaMine, filiale à 100 % de la société MDPA, a été l'exploitant du stockage souterrain jusqu'au 1^{er} janvier 2014,

Sommaire

Introduction	3
Sommaire	4
1. Le projet de fermeture présenté à la concertation	6
<i>1.1. Le stockage souterrain StocaMine</i>	6
<i>1.2. Les informations essentielles sur le projet de fermeture</i>	6
1.2.1. La configuration du stockage	6
1.2.2. Le phénomène d’ennoyage à long terme et la protection de la ressource en eau	7
1.2.3. Les critères d’évaluation des scénarios de déstockage	7
<i>1.3. Les 5 scénarios présentés à la concertation</i>	8
1.3.1. Les solutions de déstockage ciblé des colis contenant du mercure	8
1.3.2. Les solutions de déstockage total	9
2. Les modalités et le déroulement de la concertation	10
<i>2.1. Le cadre de la concertation</i>	10
2.1.1. La lettre ministérielle du 30 mai 2013 et la saisine de la Commission Nationale du Débat Public le 24 juin 2013	10
2.1.2 La nomination du garant de la concertation	10
2.1.3 Un représentant de l’Etat tutelle auprès de StocaMine	11
<i>2.2. Les objectifs de la concertation et sa place dans le projet de fermeture</i>	11
<i>2.3. Le bilan de la concertation</i>	12
2.3.1 Le bilan du maître d’ouvrage	12
2.3.2 Le rapport du garant de la concertation	12
2.3.3 Le rapport du représentant de l’Etat	12
<i>2.4. Le déroulement de la concertation : 15 novembre 2013 - 15 février 2014</i>	12
2.4.1. L’ouverture de la concertation	12
2.4.2. Les modalités d’information et la communication sur la concertation	13
2.4.3. Les modalités d’expression écrite	18
2.4.4. Les réunions de la concertation	22
2.3.6 Les réponses apportées par écrit par le maître d’ouvrage	24
3. Le bilan quantitatif	25
<i>3.1. Le bilan par mode de participation</i>	25
3.1.1. Les expressions recueillies	25
3.1.2. La présence en réunions	26
3.1.3. La fréquentation du site www.concertation-stocamine.fr	27
<i>3.2. Le bilan par type d’acteur</i>	28
<i>3.3. Le bilan par provenance géographique</i>	29
<i>3.4. Les articles parus dans la presse</i>	30
3.4.1. Le nombre d’articles	30
3.4.2. Les thématiques des articles de presse	30
4. Les expressions recueillies	32

<i>4.1. Le poids de l'histoire</i>	32
4.1.1. L'ouverture du stockage souterrain	32
4.1.2. L'incendie du bloc 15	33
4.1.3. La gestion passée de l'entreprise	34
<i>4.2. Les perceptions sur le dossier aujourd'hui</i>	35
4.2.1. De la colère et des inquiétudes	35
4.2.2. Des mises en cause des responsables et experts actuels de StocaMine	36
4.2.3. Des attentes de garanties	37
<i>4.3. Les avis sur les hypothèses et les études</i>	38
4.3.1. La caractérisation des phénomènes naturels	38
4.3.2. La connaissance du contenu du stockage	39
4.3.3. L'efficacité des barrages de bentonite	39
4.3.4. Les effets sur la nappe phréatique	40
4.3.5. Une intervention jugée possible dans le bloc 15	43
4.3.6. Des réactions des experts	44
<i>4.5. L'étude et l'évaluation des scénarios de déstockage</i>	45
4.5.1. Le « contenu » des scénarios présentés à la concertation	45
4.5.2. La méthode d'évaluation des scénarios	45
4.5.3. L'évaluation des scénarios	46
4.5.4. Les enjeux spécifiques du déstockage	50
<i>4.6. Les positions sur les scénarios de déstockage</i>	52
4.6.1. Les avis exprimés sur les 5 scénarios présentés à la concertation	53
4.6.2. Les avis exprimés sur les deux autres scénarios	54
4.6.3. Les commentaires sur les positions des autres acteurs	57
<i>4.7. La mise en œuvre du déstockage</i>	57
4.7.1. La nécessité d'agir vite	57
4.7.3. Une commission de suivi des travaux	58
4.7.4. Le financement	59
4.7.5. Les entreprises en charge du déstockage	61
4.7.6. La future décision du ministre	61
<i>4.8. Les avis sur la concertation</i>	62
4.8.1. Le principe et les objectifs de la concertation	62
4.8.2. Le dispositif de la concertation	63
5. Les enseignements de la concertation et la poursuite des échanges et de l'information	64
<i>5.1. Les enseignements de la concertation</i>	64
<i>5.2. La poursuite des échanges et de l'information</i>	68

1. Le projet de fermeture présenté à la concertation

1.1. Le stockage souterrain StocaMine

Le stockage souterrain de déchets ultimes StocaMine a été autorisé en 1997 par arrêté préfectoral et mis en service en 1999. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il était destiné au stockage de déchets industriels de « classe 0 » (déchets particulièrement dangereux) pour la France et de « classe 1 » (déchets dangereux) pour l'Alsace.

Le stockage a été creusé au droit de l'ancienne mine de potasse « Joseph-Else », dans des bancs de sel gemme à plus de 20 mètres sous le gisement de potasse exploité par les MDPa (Mines de Potasse d'Alsace) et à plus de 500 mètres sous la surface du sol et sous la nappe phréatique.

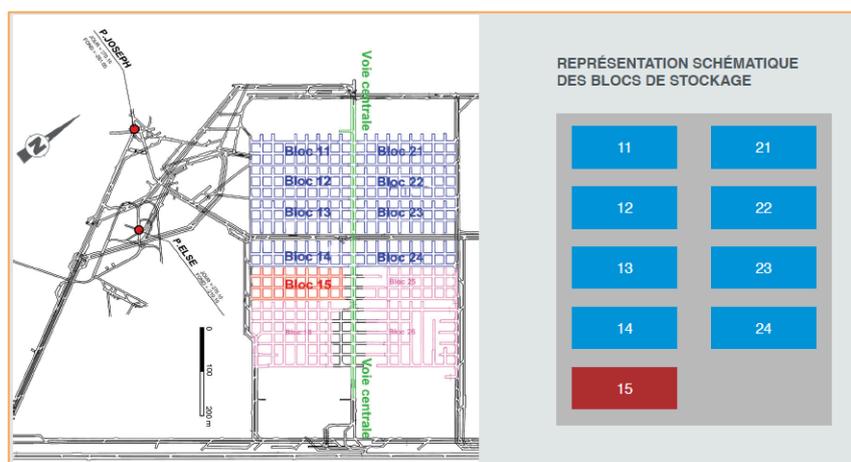
Environ 44 000 tonnes de déchets ultimes provenant de l'industrie française y ont été stockées entre février 1999 et septembre 2002. Son activité, économiquement non rentable, n'a pas été poursuivie après l'incendie de 2002 survenu dans le bloc 15. **Aujourd'hui, il s'agit de fermer le stockage définitivement, avec la meilleure maîtrise possible des risques.**

1.2. Les informations essentielles sur le projet de fermeture

1.2.1. La configuration du stockage

Le stockage StocaMine est un ensemble de blocs constitués eux-mêmes de galeries de 225 m de long, recoupées par des galeries plus courtes, qui recevaient les colis de déchets, conditionnés en fûts métalliques ou en gros sacs appelés « big-bags ».

En raison des phénomènes de « fluage » du sel gemme dans lequel elles sont creusées, les galeries du stockage se referment au fil du temps et des fûts et big-bags sont, à certains endroits, « sous pression ». Cette situation, conjuguée au fait qu'il n'y a pas assez de place pour extraire les colis aisément, que des fûts se corrodent et que des big-bags sont fragilisés, complique fortement les futurs travaux de déstockage.



En 2002, 8 blocs (11 à 14 et 21 à 24) avaient été stockés entièrement. Les 4 autres (en rose sur le schéma) ont été creusés 2 m plus bas mais n'ont presque pas été utilisés. Parmi eux, seul le bloc 15 (incendié en 2002) avait été utilisé au tiers de sa capacité ; en raison de l'éboulement de ses galeries et des risques chimiques, toute intervention dans ce bloc est exclue.

1.2.2. Le phénomène d'ennoyage à long terme et la protection de la ressource en eau

L'univers minier n'est pas d'une étanchéité absolue et peut être confronté à long terme au phénomène de « l'ennoyage » car de l'eau peut descendre aux alentours des puits qui peuvent présenter une gaine de fissurations au sein des terrains qu'ils traversent : les experts estiment que la mine Joseph-Else où se situe le stockage sera pleine d'eau au terme d'une durée comprise entre 300 et 1 000 ans. Cette eau, qui finira par remplir le stockage, pourrait ensuite remonter vers la nappe phréatique du bassin potassique.

Afin de garantir la potabilité de l'eau à long terme, le projet prévoit le confinement du site (sa fermeture par des barrages étanches d'argile et de béton). Avec le confinement, et même en prenant les hypothèses les plus pessimistes, les experts ont calculé que les substances susceptibles de parvenir dans la nappe dans 1 000 ans (ou 300 ans pour le scénario 5 qui prévoit des barrages aux sorties du bloc 15) seront sans impact significatif. Leur teneur se situera très en dessous des seuils réglementaires de potabilité.

Le déstockage des produits dangereux, et notamment du mercure qui présente l'impact potentiel le plus important, est une mesure supplémentaire de maîtrise du risque.

1.2.3. Les critères d'évaluation des scénarios de déstockage

La question de la fermeture du stockage souterrain nécessite de s'interroger sur l'ensemble des dimensions du projet. Cinq scénarios de déstockage ont été étudiés et présentés à la concertation.

Les critères étudiés pour les évaluer et les comparer ont été les suivants :

- l'impact potentiel sur la potabilité de la nappe phréatique, sachant que dans tous les scénarios, la potabilité de la nappe est garantie ;
- les risques liés aux opérations de déstockage : risques liés à l'environnement minier (resserrement des galeries), risques pour les travailleurs liés aux travaux de manutention de colis contenant des substances chimiques et au transport vers d'autres sites de stockage, risques pour les populations en cas de pollution accidentelle, etc. ;
- le calendrier et les coûts, sachant que plus les travaux sont longs plus les coûts et les risques des opérations sont élevés. Il est à noter également que les travaux seraient interrompus en cas de danger inacceptable ; a minima, cela retarderait et renchérirait les opérations.

1.3. Les 5 scénarios présentés à la concertation

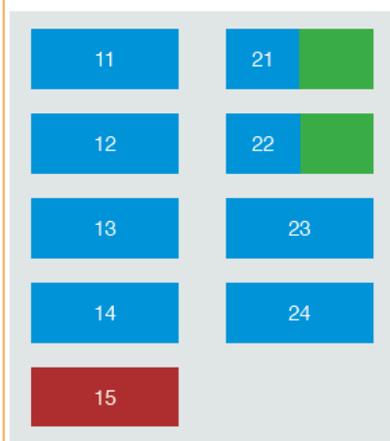
1.3.1. Les solutions de déstockage ciblé des colis contenant du mercure

LÉGENDE : ■ Bloc (ou partie de bloc) déstocké(e) ■ Bloc (ou partie de bloc) non déstocké(e) ■ Bloc incendié en 2002, aucune intervention

SCÉNARIO 1

PROJET EN COURS

Déstockage partiel des blocs 21, 22, soit la sortie de 56 % du mercure contenu dans le stockage



- Déstockage partiel de 2 blocs, déplacement des colis de produits peu impactants
- 4 265 colis déstockés, soit 6,34 % du nombre total des colis ; sortie de 56 % du mercure, 72 % de l'arsenic, 31 % du cadmium, 38 % du cuivre, 40,5 % du plomb, 67 % de l'antimoine
- 4 478 colis déplacés dont 13 colis de déchets amiantés
- 2 891 colis de déchets arséniés et 1 374 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 7 ans
- Coût estimé : 84 M€*

Avantages

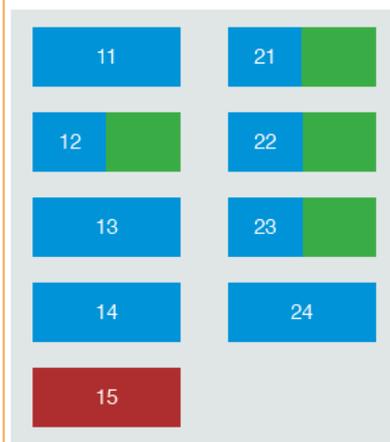
- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 20 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario est le plus économique des 5
- La durée (7 ans) est la plus courte
- Seuls 13 colis amiantés sont déplacés
- Ce scénario permet de retirer 56 % du mercure en ne déstockant que 6,34 % des colis

Inconvénients

- Le nombre de colis de déchets arséniés et mercuriels (4 265) à manipuler est important
- Les colis arséniés du bloc 22 sont des big-bags contenant de l'arsenic à haute teneur sous forme pulvérulente (poudre)
- La majorité du risque est exportée**

SCÉNARIO 2

Déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23, soit la sortie de 93 % du mercure contenu dans le stockage



- Déstockage partiel de 4 blocs, déplacement des colis de produits peu impactants
- 7 981 colis déstockés, soit 11,87 % du nombre total des colis ; sortie de 93 % du mercure, 95 % de l'arsenic, 38 % du cadmium, 45 % du cuivre, 54 % du plomb, 85 % de l'antimoine
- 15 783 colis déplacés dont 2 083 colis de déchets amiantés
- 6 333 colis de déchets arséniés et 1 648 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 8 ans
- Coût estimé : 99 M€*

Avantages

- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 140 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario permet de retirer 93 % du mercure avec une augmentation du coût de seulement 18 % et 1 an de travaux en plus par rapport au scénario 1

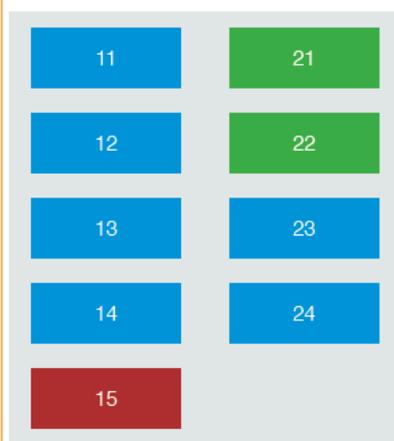
Inconvénients

- Le risque amiante (2 083 colis à manipuler) vient s'ajouter au risque arsénié et mercuriel du scénario 1
- Le risque croît et est majoritairement exporté**

1.3.2. Les solutions de déstockage total

SCÉNARIO 3

Déstockage total des blocs 21 et 22



- Déstockage total de 2 blocs
- 19 670 colis déstockés, soit 29,27 % du nombre total des colis ; sortie de 71 % du mercure, 87 % de l'arsenic, 39 % du cadmium, 49 % du cuivre, 61 % du plomb, 87 % de l'antimoine
- 2 337 colis de déchets amiantés manipulés
- 3 728 colis de déchets arséniés et 1 378 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 8 ans
- Coût estimé : 109 M€*

Avantages

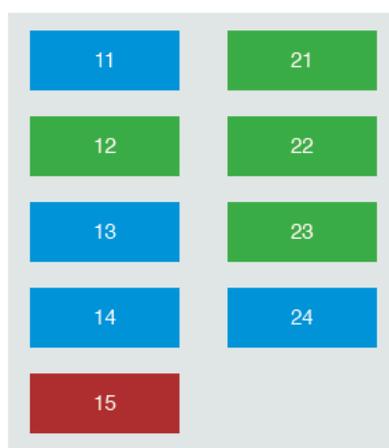
- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 35 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario permet de retirer 71 % du mercure mais avec une augmentation de coût de 30 % et 1 an de travaux en plus par rapport au scénario 1

Inconvénients

- Le risque amiante (2 337 colis à manipuler) augmente encore et vient s'ajouter au risque arsénié et mercuriel du scénario 1
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est majoritairement exporté**

SCÉNARIO 4

Déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23



- Déstockage total de 4 blocs
- 33 583 colis déstockés, soit 53 % du nombre total des colis ; sortie de 95 % du mercure, 96 % de l'arsenic, 41 % du cadmium, 56 % du cuivre, 70 % du plomb, 89 % de l'antimoine
- 5 108 colis de déchets amiantés manipulés
- 6 333 colis de déchets arséniés et 1 645 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 10 ans
- Coût estimé : 150 M€*

Avantages

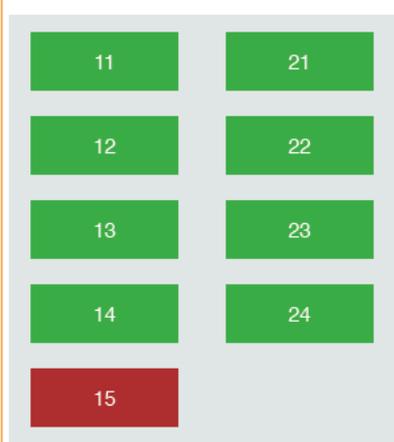
- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 200 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario permet de retirer 95 % du mercure mais avec une augmentation de coût de 51 % et 2 ans de travaux en plus par rapport au scénario 2
- Le déstockage permet de retirer plus de la moitié (53 %) des colis

Inconvénients

- Le risque amiante (5 108 colis) et les risques liés à la manipulation des déchets mercuriels et arséniés (7 978 colis) augmentent considérablement
- Ce scénario est le plus cher (150 M€*)
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est majoritairement exporté**

SCÉNARIO 5

Déstockage total de tous les blocs hors bloc 15



- Déstockage total de tous les blocs hors bloc 15
- 64 377 colis déstockés, soit 95,79 % du nombre total des colis ; sortie de 99 % du mercure, 99,7 % de l'arsenic, 47 % du cadmium, 99 % du cuivre, 99 % du plomb, 99 % de l'antimoine
- 9 129 colis de déchets amiantés manipulés
- 7 099 colis de déchets arséniés et 1 753 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 11 ans
- Coût estimé*** : 145 M€*

Avantages

- Protection de la potabilité de la nappe : la concentration en mercure est 280 x inférieure à la limite de potabilité
- Ce scénario permet de retirer la quasi-totalité des colis (95,79 %) et donc la quasi-totalité (99 %) du mercure

Inconvénients

- La durée (11 ans) est la plus longue
- Ce scénario est l'un des plus chers (145 M€*)
- Le risque amiante (9 129 colis) et les risques liés à la manipulation des déchets mercuriels et arséniés (8 852 colis) sont maximaux
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est presque totalement exporté**

2. Les modalités et le déroulement de la concertation

2.1. Le cadre de la concertation

2.1.1. La lettre ministérielle du 30 mai 2013 et la saisine de la Commission Nationale du Débat Public le 24 juin 2013

Préambule : par lettre d'instruction datée du 14 décembre 2012, les ministères de tutelle de l'exploitant (ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ainsi que le ministère du Redressement Productif) ont demandé :

- que le déstockage partiel de 56 % du mercure soit mis en œuvre dès 2013 dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation de 1997 ; les appels d'offres en application de l'ordonnance du 6 juin 2005 ont fait l'objet de procédures européennes et se sont achevés le 20 septembre 2013 ;
- qu'un dossier de fermeture pour le confinement définitif des autres déchets soit déposé près le Préfet du Haut-Rhin, ce qui a été fait le 24 juin 2013.

Après une première étape de concertation menée à partir de 2010 (et dont un bilan a été tiré le 25 février 2011, remis au comité de pilotage puis rendu public sur le site www.stocamine.com), le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ainsi que le ministère du Redressement Productif ont demandé par courrier en date du 30 mai 2013 au Président-Directeur Général de StocaMine de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur le projet de fermeture du site de stockage, afin qu'une nouvelle concertation « *puisse être menée dans le cadre défini par l'article L. 121-16 du code de l'environnement* » – c'est-à-dire dans la période comprise entre le dépôt du dossier de fermeture auprès du préfet du Haut-Rhin et la future enquête publique.

Ce courrier expose les attendus du ministre de l'Ecologie et fixe les objectifs de la concertation :

- mettre au débat les différentes options de fermeture possibles pour le site ;
- débattre des avantages et des inconvénients que peuvent présenter les différentes solutions, du point de vue de la protection de l'environnement, de la sécurité des travailleurs, de leur impact économique et de leur calendrier de mise en œuvre ;
- enrichir et faire évoluer le dossier qui sera soumis par la suite à l'enquête publique.

Les ministres ont par ailleurs adressé un courrier à la CNDP, le 21 mai 2013, précisant leur souhait que cette concertation soit conduite sous l'égide d'un garant indépendant que la CNDP désignerait. La société StocaMine, maître d'ouvrage, a saisi la CNDP le 24 juin 2013 sur le projet de fermeture du centre de stockage conformément à cette demande et aux objectifs fixés pour la concertation.

2.1.2 La nomination du garant de la concertation

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé, le 4 septembre 2013, que la concertation sur le projet de fermeture du stockage serait menée sous l'égide d'un garant de la concertation et a nommé M. Henri WATISSEE « *en qualité de personnalité indépendante qui, en veillant au bon*

déroulement de cette concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant ». La décision de la CNDP précise que le garant « accompagnera la société StocaMine dans l'organisation de la concertation pour permettre d'enrichir, de compléter et de faire évoluer le dossier de fermeture déposé ».

2.1.3 Un représentant de l'Etat tutelle auprès de StocaMine

M. Alain DORISON, ingénieur général des mines au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), a été nommé par l'État pour accompagner les équipes de StocaMine durant la concertation et en suivre le déroulement de manière à éclairer l'Etat dans ses décisions. Dans le respect des prérogatives de M. Henri WATISSEE, garant de la concertation, et de M. Alain ROLLET, P.D.G. de StocaMine, M. DORISON a pris part aux différentes réunions avec les acteurs du territoire et le public.

2.2. Les objectifs de la concertation et sa place dans le projet de fermeture

Un dossier de fermeture a été déposé par StocaMine auprès du Préfet du Haut-Rhin le 24 juin 2013. Il prévoit la fermeture du site après extraction d'une partie des déchets puis le confinement du stockage (c'est-à-dire sa fermeture physique par la mise en place de barrages étanches). Ce dossier de fermeture, si l'Etat ne décide pas de le modifier suite à la concertation, fera l'objet d'une enquête publique.

Pour permettre d'enrichir, de compléter ou de faire évoluer ce dossier dans la perspective de l'enquête publique, la concertation publique, objet du présent bilan, a été organisée du 15 novembre 2013 au 15 février 2014 (cf. calendrier ci-dessous).

Conformément à la demande du ministre de l'Ecologie, elle a eu pour objectifs d'informer, de mettre en débat et de recueillir les questions, avis et remarques du public sur :

- cinq scénarios étudiés pour la fermeture du stockage (dont la solution proposée par le maître d'ouvrage dans le dossier de fermeture, c'est-à-dire le scénario 1), qui se déclinent du déstockage partiel des blocs 21 et 22 au déstockage total hors bloc 15 ;
- les avantages et les inconvénients que peuvent présenter ces différents scénarios du point de vue de la protection de la ressource en eau, de la sécurité et de la santé des travailleurs et des populations, du coût pour la collectivité et du calendrier de mise en œuvre.

La place de la concertation dans le projet de fermeture



2.3. Le bilan de la concertation

La démarche de concertation ainsi organisée fait l'objet d'un bilan du maître d'ouvrage, d'un rapport du garant de la concertation et d'un rapport de synthèse du représentant de l'Etat.

2.3.1 Le bilan du maître d'ouvrage

Le présent document constitue le bilan du maître d'ouvrage. Il rassemble l'ensemble des informations sur la concertation (ses modalités, son organisation, son déroulement) et présente un bilan quantitatif et qualitatif des échanges prenant en compte l'ensemble des contributions.

Le bilan de la concertation est transmis à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), puis sera rendu public en avril 2014. Il sera joint au futur dossier d'enquête publique.

2.3.2 Le rapport du garant de la concertation

M. Henri WATISSEE, garant de la concertation, rédige de manière indépendante un rapport sur le déroulement de la concertation.

Il est transmis à la Commission Nationale de Débat Public ainsi qu'au maître d'ouvrage et sera rendu public en avril 2014. Il sera joint au futur dossier d'enquête publique.

2.3.3 Le rapport du représentant de l'Etat

M. Alain DORISON, représentant de l'Etat, tirera de la concertation des conclusions et propositions utiles pour l'évolution du dossier de fermeture, qu'il transmettra à l'Etat dans un rapport de synthèse.

2.4. Le déroulement de la concertation : 15 novembre 2013 - 15 février 2014

2.4.1. L'ouverture de la concertation

Les objectifs et les modalités de la concertation ont été présentés en préalable devant la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) de StocaMine, lors de sa réunion qui s'est tenue à Wittelsheim, le 29 octobre 2013.

Pour annoncer au public l'ouverture de la concertation et en présenter les modalités, le maître d'ouvrage a tenu un point presse le 15 novembre 2013 dans ses locaux, qui s'est organisé de la manière suivante :

- 20 minutes de présentation :
 - le rôle du garant et le cadre réglementaire de la concertation ;
 - le rôle du représentant de l'Etat dans la concertation ;
 - la concertation publique et son déroulement ;
 - les 5 scénarios.
- 1h de questions-réponses avec les journalistes présents.

Les représentants des médias suivants étaient présents :

- Agence France Presse (AFP) ;
- France Bleu Alsace ;
- France 3 Alsace ;
- *L'Alsace* ;
- *Les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)*.

Suite à ce point presse, une dépêche de l'agence AFP et 14 articles ont annoncé l'ouverture de la concertation, parus dans les médias suivants (plusieurs articles par média) :

- France 3 Alsace ;
- *L'Alsace* ;
- *L'Ami du Peuple Hebdo* ;
- *Le Républicain Lorrain* ;
- *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* ;
- Traces Ecrites News ;
- *Vosges Matin*.

2.4.2. Les modalités d'information et la communication sur la concertation

L'information sur le projet a été diffusée au cours de la concertation au moyen d'un dossier de concertation de 44 pages, d'un document d'information, d'un site internet dédié et d'une exposition.

→ Le dossier de concertation

Le dossier de concertation est un document de 44 pages présentant dans le détail :

- les objectifs de la concertation ;
- la situation du stockage souterrain ;
- les enjeux des opérations de fermeture du stockage ;
- les 5 scénarios de déstockage étudiés et présentés à la concertation.

Il constitue le dossier « ressource » sur les enjeux du projet de fermeture et s'appuie sur les études conduites sur la fermeture du stockage souterrain depuis 2010.

Le dossier de concertation a été imprimé à 1 600 exemplaires. Il a été déposé en 50 exemplaires dans les mairies des 12 communes du Bassin potassique (Berrwiller, Bollwiller, Ensisheim, Feldkirch, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Ruelisheim, Staffelfelden, Ungersheim, Wittelsheim et Wittenheim) ainsi qu'en mairie de Mulhouse et de Cernay.



40 exemplaires complémentaires ont été remis à la mairie de Wittelsheim pour être distribués aux élus du conseil municipal.

Le dossier était également téléchargeable sur le site de la concertation (www.concertation-stocamine.fr) et mis à disposition à l'entrée de chaque réunion publique de la concertation.

Après impression du dossier, quelques corrections et compléments ont été apportés par le maître d'ouvrage sous la forme d'un addendum d'une page ; cet addendum a été mis en ligne sur le site de la concertation et joint à chaque dossier mis à disposition à l'entrée des réunions publiques.

→ Le document d'information de 8 pages

Le document d'information présente les informations essentielles sur le projet de fermeture et les 5 scénarios de fermeture présentés à la concertation. Il présente également l'ensemble des modalités de participation à la concertation et une interview du garant dans laquelle celui-ci précise son rôle et ce qu'il attend de la concertation. Il comprend une « Lettre T » détachable permettant de poser des questions ou d'exprimer son avis par écrit.

Ce document a été distribué à 25 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des habitants des 12 communes du Bassin potassique (Berrwiller, Bollwiller, Ensisheim, Feldkirch, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Ruelisheim, Staffelfelden, Ungersheim, Wittelsheim et Wittenheim). Il a également été déposé (environ 50 exemplaires par lieu), avec le dossier de concertation, dans les mairies de ces communes ainsi que dans les mairies de Mulhouse et de Cernay.

Quelques contributeurs ont regretté que ce document ait été distribué en boîtes aux lettres en même temps que les publicités et qu'il ait pu de ce fait être jeté par mégarde, voire ne pas être remis dans le cas d'un « stop pub ». Ce document est cependant resté disponible à tout moment de la concertation puisqu'il pouvait être récupéré en mairie ou à l'entrée des réunions publiques ou téléchargé sur le site internet de la concertation.

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Participez à la concertation
du 15 novembre 2013 au 15 février 2014

LE MOT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La concertation est placée sous l'égide d'un garant, M. Henri WATZSCHE, personnalité indépendante nommée par la Commission Nationale du Débat Public le 4 septembre 2013. Le garant a pour mission de veiller au bon déroulement de cette concertation, à la sincérité des informations diffusées et à l'organisation de l'expression du public (voir son interview en page 6).

Le présent document expose les scénarios qui font l'objet de la concertation ainsi que les moyens d'information et d'expression mis à disposition de public au cours de la concertation. Un document d'expression, détachable, est également proposé.

Je souhaite que la concertation soit l'occasion d'un dialogue avec toutes les parties prenantes et que chacun puisse, au moyen de contributions écrites ou lors des réunions publiques, faire part de ses questions et avis.

Henri WATZSCHE
Président-directeur général de Stocamine

QU'EST-CE QUE STOCAMINE ?

Le stockage souterrain de déchets ultimes « Stocamine » a été autorisé en 1997 par arrêté préfectoral et mis en service en 1999. Installation classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il était destiné au stockage de déchets radioactifs de niveau 2 (déchets particulièrement dangereux) pour la France et de « classe 1 » (déchets dangereux) pour l'étranger.

Le stockage a été créé au droit de l'ancienne mine de potasse « Crepsel-Elze », dans des brèches de sel gemme à une profondeur de 200 mètres sous le terrain et à plus de 500 mètres sous la surface du sol et à l'écart de l'habitat.

Environ 44 000 tonnes de déchets ultimes proviennent de l'industrie française et ont été stockées entre février 1999 et septembre 2002, sous contrôle, conformément aux normes, n°1, par 466 poutrelles après l'incendie de 2002 survenu dans le bloc 15. Par la suite, il s'agit de fermer le stockage définitivement, avec la meilleure maîtrise possible des risques.

→ L'exposition

Cette exposition est constituée d'un panneau sur les modalités de la concertation et de 5 panneaux présentant de façon synthétique chacun des 5 scénarios de fermeture.

Elle a été proposée au public de manière itinérante (durant environ 15 jours dans chaque lieu) à l'accueil de chacune des trois mairies des communes suivantes (communes accueillant également les réunions publiques) :

- à Wittelsheim du 6 décembre 2013 au 23 décembre 2013 ;
- à Wittenheim du 23 décembre 2013 au 13 janvier 2014 ;
- à Ensisheim du 13 janvier 2014 au 29 janvier 2014.

Elle était également présentée à l'entrée des réunions publiques et téléchargeable sur le site Internet de la concertation.

PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - STOCAMINE
CONCERTATION PUBLIQUE

Participez à la concertation publique, du 15 novembre 2013 au 15 février 2014
Posez vos questions ou donnez votre avis sur les 5 scénarios de fermeture du stockage souterrain

LES 5 SCÉNARIOS

2 scénarios de déstockage ciblé des colis contenant du mercure :

- Scénario 1 : déstockage partiel des blocs 21 et 22, soit la sortie de 56 % du mercure contenu dans le stockage
- Scénario 2 : déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23, soit la sortie de 93 % du mercure contenu dans le stockage

3 scénarios de déstockage total :

- Scénario 3 : déstockage total des blocs 21 et 22
- Scénario 4 : déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23
- Scénario 5 : déstockage total de tous les blocs, hors bloc 15

3 CRITÈRES POUR LES ÉVALUER :

1. Les risques liés aux opérations de déstockage pour les travailleurs et les populations (risques militaires, chimiques, risques liés au transport...)
2. Le respect des seuils réglementaires pour l'usage potable (effluents sur le nappe phréatique)
3. Le calendrier et les coûts pour la collectivité

TOUTE L'INFORMATION SUR : www.concertation-stocamine.fr

SCÉNARIO 1

Déstockage partiel des blocs 21 et 22, soit la sortie de 56 % du mercure contenu dans le stockage

PROJET EN COURS

11	21
12	22
13	23
14	24
15	

- Déstockage partiel de 2 blocs, déplacement des colis de produits peu impactants
- 4 260 colis déstockés sur un total de 67 204 colis (soit 6,34 %)
- Sortie de 56 % du mercure, 72 % de l'arsenic, 91 % du cadmium, 88 % du cuivre, 42,5 % du plomb, 67 % de l'antimoine
- 4 476 colis déplacés dont 13 colis de déchets armés
- 2 874 colis de déchets armés et 1 374 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 7 ans, dont 5 ans pour les travaux de déstockage et de confinement (remarque physique du stockage par des barrages)
- Coût estimé : 64 M€* : déstockage : 3 M€* ; maintien de la mine : 30 M€* ; confinement : 41 M€*

Avantages

- Protection de la possibilité de la ressource en mercure est 20 x inférieure à la limite de possibilité
- Ce scénario est le plus économique des 5
- La durée (7 ans) est la plus courte
- Seuls 13 colis armés sont déplacés
- Ce scénario permet de retirer 56 % du mercure en ne déstockant que 6,34 % des colis

Inconvénients

- Le nombre de colis de déchets armés et mercuriels (4 260) à manipuler est important
- Les colis armés du bloc 22 sont des big-bags contenant de l'arsenic à haute teneur sous forme pulvérulente (poudre)
- La majorité du risque est exportée**

VOTRE QUESTION, VOTRE AVIS SUR : www.concertation-stocamine.fr

SCÉNARIO 2

Déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23, soit la sortie de 93 % du mercure contenu dans le stockage

11	21
12	22
13	23
14	24
15	

- Déstockage partiel de 4 blocs, déplacement des colis de produits peu impactants
- 7 981 colis déstockés sur un total de 67 204 colis (soit 11,87 %)
- Sortie de 93 % du mercure, 95 % de l'arsenic, 94 % du cadmium, 85 % du cuivre, 54 % du plomb, 65 % de l'antimoine
- 15 783 colis déplacés dont 2 083 colis de déchets armés
- 4 533 colis de déchets armés et 1 648 colis de déchets mercuriels déstockés
- Durée : 8 ans, dont 6 ans pour les travaux de déstockage et de confinement (remarque physique du stockage par des barrages)
- Coût estimé : 90 M€* : déstockage : 13 M€* ; maintien de la mine : 39 M€* ; confinement : 41 M€*

Avantages

- Protection de la possibilité de la ressource en mercure est 140 x inférieure à la limite de possibilité
- Ce scénario permet de retirer 93 % du mercure avec une augmentation du coût de seulement 18 % et 1 an de travaux en plus par rapport au scénario 1

Inconvénients

- La ressource (2 083 colis à manipuler) vient à bout du risque de la manipulation de déchets armés et mercuriels du scénario 1
- Le risque croît et est majoritairement exporté**

VOTRE QUESTION, VOTRE AVIS SUR : www.concertation-stocamine.fr

SCÉNARIO 3

Déstockage total des blocs 21 et 22

• Déstockage total de 2 blocs (avec traitement éventuel du mercure et de l'antimoine)
 • 19 870 colis déstockés sur un total de 87 204 colis (soit 22,77 %)
 • Sortie de 71 % du mercure, 87 % de l'arsenic, 39 % du cadmium, 49 % du cuivre, 51 % du plomb, 87 % de l'antimoine
 • 2 337 colis de déchets amiantés manipulés
 • 3 728 colis de déchets amiantés et 1 378 colis de déchets mercureux déstockés
 • Durée : 8 ans, dont 6 ans pour les travaux de déstockage et de confinement (fermeture physique du stockage par des barrages)
 • Coût estimé : 100 M€* (+ 16,4 M€** si traitement du mercure et de l'antimoine)
 • Traitement de la mine : 34 M€*
 • Confinement : 40 M€*

Avantages

- Protection de la possibilité de la mine : la concentration en mercure est 30 x inférieure à la limite de probabilité
- Ce scénario permet de retirer 71 % du mercure mais avec une augmentation de coût de 30 % et 1 an de travaux en plus par rapport au scénario 1

Inconvénients

- Le risque amianté (2 337 colis à manipuler) augmente encore et vient s'ajouter au risque de la manipulation des déchets amiantés et mercureux du scénario 1
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est maintenant exporté**

*M€ : millions d'euros, **M€ : millions de dollars de la formation de déstockage
**Coût de confinement physique des déchets amiantés

VOTRE QUESTION, VOTRE AVIS SUR :
www.concertation-stocamine.fr

SCÉNARIO 4

Déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23

• Déstockage total de 4 blocs (avec traitement éventuel du mercure et de l'antimoine)
 • 33 983 colis déstockés sur un total de 87 204 colis (soit 39 %)
 • Sortie de 95 % du mercure, 96 % de l'arsenic, 41 % du cadmium, 56 % du cuivre, 70 % du plomb, 89 % de l'antimoine
 • 5 108 colis de déchets amiantés manipulés
 • 8 333 colis de déchets amiantés et 1 645 colis de déchets mercureux déstockés
 • Durée : 10 ans, dont 8 ans pour les travaux de déstockage et de confinement (fermeture physique du stockage par des barrages)
 • Coût estimé : 100 M€* (+ 27 M€** si traitement du mercure et de l'antimoine)
 • Traitement de la mine : 56 M€*
 • Confinement : 49 M€*

Avantages

- Protection de la possibilité de la mine : la concentration en mercure est 200 x inférieure à la limite de probabilité
- Ce scénario permet de retirer 95 % du mercure mais avec une augmentation de coût de 51 % et 2 ans de travaux en plus par rapport au scénario 2
- Le déstockage permet de retirer plus de la moitié (53 %) des colis

Inconvénients

- Le risque amianté (5 108 colis) et les risques liés à la manipulation des déchets mercureux et amiantés (7 688 colis) augmentent considérablement
- Ce scénario est le plus cher (100 M€*)
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est maintenant exporté**

*M€ : millions d'euros, **M€ : millions de dollars de la formation de déstockage
**Coût de confinement physique des déchets amiantés

VOTRE QUESTION, VOTRE AVIS SUR :
www.concertation-stocamine.fr

SCÉNARIO 5

Déstockage total de tous les blocs, hors bloc 15

• Déstockage total de tous les blocs (avec traitement éventuel du mercure et de l'antimoine), hors bloc 15
 • 64 377 colis déstockés sur un total de 87 204 colis (soit 73,9 %)
 • Sortie de 99 % du mercure, 99,7 % de l'arsenic, 47 % du cadmium, 99 % du cuivre, 99 % du plomb, 99 % de l'antimoine
 • 9 129 colis de déchets amiantés manipulés
 • 7 099 colis de déchets amiantés et 1 703 colis de déchets mercureux déstockés
 • Durée : 11 ans, dont 9 ans pour les travaux de déstockage et de confinement (fermeture physique du stockage par des barrages)
 • Coût estimé : 145 M€* (+ 33,3 M€** si traitement du mercure et de l'antimoine)
 • Traitement de la mine : 62 M€*
 • Confinement du bloc 15 uniquement : 7 M€*

Avantages

- Protection de la possibilité de la mine : la concentration en mercure est 250 x inférieure à la limite de probabilité
- Ce scénario permet de retirer la quasi-totalité des colis (99,7 %) et donc la quasi-totalité (99 %) du mercure

Inconvénients

- La durée (11 ans) est la plus longue (143 M€*)
- Ce scénario est l'un des plus chers (145 M€*)
- Le risque amianté (9 129 colis) et les risques liés à la manipulation des déchets mercureux et amiantés (9 802 colis) sont maximaux
- Le déstockage de toutes les catégories de déchets complique les opérations
- Le risque croît encore et est presque totalement exporté**

*M€ : millions d'euros, **M€ : millions de dollars de la formation de déstockage
**Coût de confinement physique des déchets amiantés

VOTRE QUESTION, VOTRE AVIS SUR :
www.concertation-stocamine.fr

➔ Le site internet de la concertation : www.concertation-stocamine.fr

Le site internet de la concertation rassemble l'ensemble des informations utiles sur le projet de fermeture et la concertation. Il présente notamment les modalités de concertation, permet de télécharger l'ensemble des documents d'information diffusés au cours de la concertation ainsi que les rapports de 17 études conduites sur le projet depuis 2010.

Le maître d'ouvrage a souhaité que ce site soit plus qu'un outil d'information et qu'il permette à chacun de s'exprimer sur le projet et les 5 scénarios (formulaire « Exprimez-vous ») et de prendre connaissance, au fur et à mesure, des avis et questions exprimés par le public et des réponses apportées par le maître d'ouvrage. Le site a également été enrichi durant la concertation par la mise en ligne d'actualités (rappelant notamment les rendez-vous de la concertation : réunions publiques et exposition itinérante), des cahiers d'acteurs (cf. 2.4.3.) et des comptes rendus des réunions de la concertation.



Le site est structuré en 4 rubriques principales :

- Les actualités
- Votre espace d'expression :
 - Vos questions et avis ;
 - Exprimez-vous ;
 - Les cahiers d'acteurs ;
 - Les comptes rendus des réunions ;
 - Nous écrire.
- La concertation :
 - Le cadre de la concertation ;
 - L'objet de la concertation ;
 - L'interview du garant de la concertation ;
 - Participez à la concertation.
- Le projet de fermeture
 - Le projet de fermeture ;
 - Les travaux en cours ;
 - Les 5 scénarios ;
 - Les documents d'information ;
 - Les études.

Dans des menus secondaires sont proposés :

- une page rassemblant l'ensemble des documents de la concertation et les rapports d'études téléchargeables ;
- un espace presse proposant les communiqués de presse de la concertation.

→ Les communiqués de presse

4 communiqués ont été adressés à la presse au cours de la concertation :

- le 15 novembre 2013, un communiqué reprenant l'ensemble des informations diffusées pendant le point presse d'ouverture de la concertation ; il a été adressé aux journalistes invités qui n'étaient pas présents au point presse et également, pour information, aux mairies des 12 communes du Bassin potassique, aux mairies de Cernay et au siège de Mulhouse Alsace Agglomération ;
- le 13 décembre 2013, un communiqué annonçant la première réunion publique à Wittelsheim le 17 décembre 2013 et la possibilité de visiter l'exposition à la mairie de cette commune ;
- le 2 janvier 2014, un communiqué annonçant la deuxième réunion publique à Wittenheim le 6 janvier 2014 et la possibilité de visiter l'exposition à la mairie de cette commune ;
- le 24 janvier 2014, un communiqué annonçant la troisième réunion publique à Ensisheim le 29 janvier 2014 et la possibilité de visiter l'exposition à la mairie de cette commune.

Ces informations ont été reprises notamment par les quotidiens régionaux.

2.4.3. Les modalités d'expression écrite

Différents moyens d'expression écrite ont été proposés au cours de la concertation :

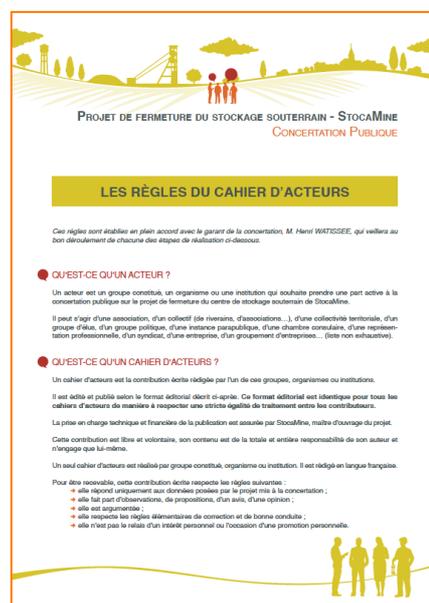
- la possibilité pour les groupes constitués, organismes ou institutions, de rédiger un cahier d'acteurs mis en page et publié par le maître d'ouvrage ;
- un document d'expression « Lettre T » proposé dans le document d'information de 8 pages ;
- un formulaire d'expression sur le site internet ;
- une adresse courriel dédiée à la concertation : contact@concertation-stocamine.fr ;
- une adresse postale permettant d'écrire au maître d'ouvrage : StocaMine - Concertation publique, Avenue Joseph Else, 68310 Wittelsheim.

Il était également possible de contacter le garant de la concertation par courriel à tout moment de la concertation à l'adresse : henri.watisee@orange.fr

→ Les cahiers d'acteurs

Le cahier d'acteur est un document présentant les arguments d'un « acteur » personne morale (association, collectivité territoriale, institution, groupe politique, groupe de riverains...) ou même collectif, soucieux de faire porter à la connaissance du public son point de vue sur le projet.

Ce document de 4 pages (1 page décrivant l'acteur et la synthèse de son point de vue, 3 pages, avec si possible quelques images, présentant et détaillant les arguments) était rédigé par l'acteur sous forme d'un document « Word » et transmis au maître d'ouvrage par courriel ou courrier.



L'expression y était entièrement libre et de l'entière responsabilité de son auteur. Pour en présenter le principe, un document appelé « Les règles du cahier d'acteurs » a été mis en ligne sur le site de la concertation et mis à disposition en format papier lors de chaque réunion publique.

Le garant de la concertation a également, de son côté, informé les acteurs du territoire sur l'existence et l'intérêt de cette modalité.

24 cahiers d'acteurs ont été rédigés et publiés au cours de la concertation. 16 d'entre eux ont été imprimés, mis en ligne sur le site de la concertation et mis à disposition du public lors des réunions publiques ; 8 ayant été rédigés après la dernière réunion publique, ils ont été uniquement proposés en téléchargement sur le site de la concertation. Les 24 cahiers d'acteurs sont les suivants (ordre alphabétique) :

- Association ARIANE ;
- Association ThurAmap ;
- *Associations/syndicat déclarés membres du collectif Destocamine :*
 - Association Actions Citoyennes pour une Consommation Ecologique et Solidaire ;
 - Association Alsace Nature ;
 - Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Alsace ;
 - Association GAIA ;
 - Association "Perspectives, Actions, Citoyenneté Cernay et Environs" ;
 - Le Syndicat CFTC des Mineurs de Potasse ;
- Bertrand FELLY - maire de Feldkirch ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace ;
- Collectif Destocamine ;
- Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Conseil Régional d'Alsace ;
- Denis RIESEMANN, maire de Wittelsheim ;
- Europe Ecologie Les Verts Alsace ;
- Fédération du Haut-Rhin du Parti socialiste ;
- Groupe municipal « SOLIDARITE & AVENIR » de Wittelsheim ;
- Groupe « socialistes et démocrates » Région Alsace ;
- La liste Entente Citoyenne – Wittelsheim ;
- Mulhouse Alsace Agglomération ;
- SAGE ILL-NAPPE RHIN ;
- Section locale du parti socialiste de Wittelsheim-Staffelfelden ;
- Syndicat des Ingénieurs des Mines d'Alsace – Syndicats des E.T.A.M. des MDPA SA et Industries annexes ;
- Union des Industries Chimiques et Associées de l'Est.

➔ Le document d'expression « Lettre T »

Un document d'expression a été mis à disposition du public, joint au document d'information de 8 pages et diffusé avec lui à 25 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des habitants des 12 communes du Bassin potassique et à l'entrée de chaque réunion publique.

LE DOCUMENT D'EXPRESSION DU PUBLIC
DU 15 NOVEMBRE 2013 AU 15 FÉVRIER 2014

Ce formulaire a pour but de recueillir les avis et les propositions du public sur le projet de fermeture du stockage souterrain de Stocastine. Si vous utilisez les versions imprimées par nos soins de ce document, ce formulaire peut être renvoyé par courrier à l'aide de la lettre T. Si vous l'avez imprimé via le site Internet, vous pouvez nous le faire parvenir soit par courrier à l'adresse de Stocastine, soit par courriel : contact@concertation-stocastine.fr (en le scannant, soit en le déposant dans l'urne à l'entrée des réunions publiques. Un bilan sera établi et rendu public à l'issue de la concertation, en avril 2014. L'ensemble des avis, remarques et suggestions sera rassemblé. Nous vous remercions par avance pour vos contributions.

Posez votre question ou exprimez votre avis.

Si vous souhaitez apporter des précisions :

Quels sont pour vous les principaux enjeux ou risques à prendre en compte dans les scénarios étudiés pour la fermeture de Stocastine (par exemple : risques liés à l'état actuel du stockage, risques pour les travailleurs, pour les populations, pour la ressource en eau, enjeux de coûts et de délais...)?

Au regard de ces enjeux ou risques, quels sont pour vous les avantages et les inconvénients des différents scénarios de déstockage (scénarios 1, 2, 3, 4 et 5)?

SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ INDIQUER VOS COORDONNÉES.

Une réponse pourra vous être apportée si vous indiquez votre adresse courriel. Tous les documents d'expression recueillis seront portés au bilan de la concertation et reproduits dans les annexes du bilan. Stocastine et ses mandataires (conseillers, bureaux d'études, etc.) s'engagent formellement à ne faire aucun usage des documents d'expression.

Nom Prénom

Instance représentée (si c'est le cas)

Localité de résidence

Courriel

Il proposait de poser sa question ou d'exprimer son avis ou, pour aller plus loin, et guider l'expression du public, de répondre à deux questions ouvertes : « Quels sont pour vous les principaux enjeux et risques du projet de fermeture?... », « Quels sont pour vous les avantages et inconvénients de chacun des scénarios?... ».

Ce document pré-affranchi (lettre T) pouvait être adressé par la poste directement au maître d'ouvrage, déposé dans les urnes à l'entrée des réunions publiques ou scanné et transmis par courriel ou courrier au maître d'ouvrage.

→ Le formulaire d'expression en ligne

Le site internet a hébergé un formulaire d'expression durant les trois mois de la concertation (la concertation étant terminée, le formulaire est désactivé depuis le 16 février 2014).

Le public a eu la possibilité de formuler ses avis et/ou de poser ses questions via ce formulaire libre. Ceux-ci étaient ensuite publiés (parfois anonymement selon le souhait des contributeurs), avec les réponses du maître d'ouvrage, dans l'espace « Vos questions et avis » du site internet de la concertation.

Ce mode d'expression demandait l'acceptation d'une « charte de modération » précisant les conditions de publication (notamment respect des règles élémentaires de courtoisie et de la législation en vigueur sur les propos discriminants). Les expressions ont été modérées a priori (chaque contribution étant lue par le garant avant publication pour vérification du respect de la charte de modération).

The screenshot shows a web page titled "PROJET DE FERMETURE DU STOCKAGE SOUTERRAIN - StocAMINE" with a sub-header "CONCERTATION PUBLIQUE". The navigation menu includes "ACTUALITÉS", "VOTRE ESPACE D'EXPRESSION", "LA CONCERTATION", and "LE PROJET DE FERMETURE". The main content area is titled "Exprimez-vous" and contains the following text:

Posez votre question ou exprimez votre avis sur le projet de fermeture du stockage souterrain StocAMine.

Si vous le souhaitez, votre question ou avis, et sa réponse, seront publiés dans la page « vos questions et avis ».

Le formulaire ci-dessous est proposé jusqu'au 15 février 2014, date de la clôture de la concertation. Un bilan de la concertation rassemblant l'ensemble des questions et avis recueillis sera publié en avril 2014.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution.

Les champs avec une astérisque (*) sont obligatoires.

The form includes the following fields:

- Votre contribution (*)
- Votre nom (*)
- Votre prénom (*)
- Instance représentée (si c'est le cas)
- Votre localité
- Votre courriel

Below the form, there is a section for "Autorisation" with radio buttons for "Oui" and "Non", and a checkbox for "Charte" with the text "J'ai pris connaissance de la charte de modération". An "ENVOYER" button is located at the bottom of the form.

On the right side of the page, there are three callout boxes:

- LE GARANT**: Retrouvez l'interview d'Henri WATISSEE, garant de la concertation.
- PARTICIPEZ**: Toutes les modalités pour s'inscrire, s'exprimer, échanger...
- TÉLÉCHARGEMENTS**: Tous les documents d'information.

At the bottom of the page, there is a footer with links: Téléchargements, Espace presse, Contact, Accessibilité, Plan du site, Médiaparc Aquitaine, Recherche.

2.4.4. Les réunions de la concertation

→ Les 3 réunions publiques

Le maître d'ouvrage a organisé 3 réunions publiques pour permettre le contact et les échanges directs avec le public :

- à Wittelsheim : le 17 décembre 2013 à 20 h, salle Grassegert, 111 rue de Reiningue ;
- à Wittenheim : le 6 janvier 2014 à 20 h, salle culturelle Léo Lagrange, 4 rue du Vercors ;
- à Ensisheim : le 29 janvier 2014 à 19 h, salle de la Régence, Palais de la Régence, place de l'Eglise.

Ces réunions ont permis de présenter les 5 scénarios de fermeture et de consacrer la majorité du temps aux questions-réponses avec le public.

Chacune des 3 réunions s'est déroulée de façon identique :

- un mot d'accueil du maire de la commune invitante ou de son représentant ;
- une introduction de M. Henri WATISSEE, garant de la concertation, rappelant les valeurs de la CNDP et expliquant son rôle dans la concertation ;
- une présentation du projet, des 5 scénarios et des « données du débat » (protection de la nappe phréatique, sécurité des travailleurs, coûts et calendrier des scénarios) en quinze à vingt minutes par le maître d'ouvrage (MM. Alain ROLLET et Jacky ROMAN) ;
- une intervention de M. Alain DORISON expliquant sa mission auprès du ministre et son rôle dans la concertation ;
- une heure trente à deux heures d'échanges et de questions-réponses avec les participants (conduits par un animateur) ;
- une conclusion du maître d'ouvrage et la clôture de la réunion par le garant de la concertation.

A chaque réunion publique étaient présents les experts des bureaux d'études et plusieurs d'entre eux ont été sollicités pour répondre, aux côtés du maître d'ouvrage, aux questions du public sur les sujets suivants :

- INERIS (ennoyage, dissolution de substances chimiques, impacts potentiels sur la nappe...) : Christian TAUZIEDE et Jean-Claude PINTE ;
- Itasca France (fermeture par barrages et confinement) : Daniel BILLAUX ;
- BMG (déstockage, plannings, coûts, traitement des déchets...) : Christoph MUNZ ou Peter FURRER et Ludovic VIEILLE-PETIT ;
- DPSM/BRGM (surveillance de la mine et du stockage à long terme) : Roger COSQUER ;
- APAVE Mulhouse (sécurité des opérations de déstockage) : Gilles DEIXONNE.

Le public pouvait également poser des questions par écrit au cours de chaque réunion publique et les transmettre à l'animateur pour qu'elles soient traitées au cours de la réunion ou les déposer dans l'urne à disposition à l'entrée.

Les comptes rendus des réunions publiques ont été publiés sur le site de la concertation.

→ Une réunion technique d'approfondissement

A la demande du collectif Destocamine et avec l'accord du maître d'ouvrage, une réunion technique d'approfondissement a été organisée sous l'égide du garant de la concertation le 14 février 2014.

Elle s'est tenue dans les locaux des MDPA à Wittelsheim (sur le site du stockage souterrain). Elle a eu pour objectif d'échanger autour de questions adressées jusque deux jours plus tôt au maître d'ouvrage par le collectif Destocamine et les invités à la réunion, ces questions en constituant l'ordre du jour.

Cette réunion a rassemblé :

- Henri WATISSEE, garant de la concertation ;
- Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), représentant l'Etat ;
- Le maître d'ouvrage et les experts des bureaux d'études :
 - Alain ROLLET, MDPA/StocaMine ;
 - Jacky ROMAN, MDPA/StocaMine ;
 - Céline SCHUMPP, MDPA/StocaMine ;
 - Jean-Claude PINTE, INERIS ;
 - Gilles DEIXONNE, APAVE Mulhouse ;
- Collectif Destocamine :
 - Yan FLORY ;
 - Etienne CHAMIK ;
 - Régis ABSOLU ;
 - Jean-Marie DUBEL ;
 - Michel EIDENSCHENCK ;
 - Josiane KIEFFER ;
- Services de l'Etat (DREAL) :
 - Gilbert WOLF ;
- 3 Experts du comité de pilotage sur les 12 :
 - Pierre BEREST, président du comité de pilotage ;
 - Marcos BUSER, membre du comité de pilotage ;
 - Bernard MEYER, membre du comité de pilotage ;
- Acteurs et élus :
 - Sandrine BELIER, députée européenne ;
 - Antoine HOME, conseiller régional d'Alsace, maire de Wittelsheim ;
 - Alain JOURNET, syndicat CFE-CGC ;
 - Jean-Paul OMEYER, vice-président du conseil régional d'Alsace ;
 - Denis RIESEMANN, maire de Wittelsheim ;
 - Patricia SCHILLINGER, sénatrice du Haut-Rhin ;
 - Michel SORDI, député-maire de Cernay ;
 - Jo SPIEGEL, président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération ;
 - Michèle STRIFFLER, députée européenne ;
 - Pierre VOGT, conseiller général du Haut-Rhin.

Les questions traitées au cours de la réunion ont porté sur les thèmes suivants :

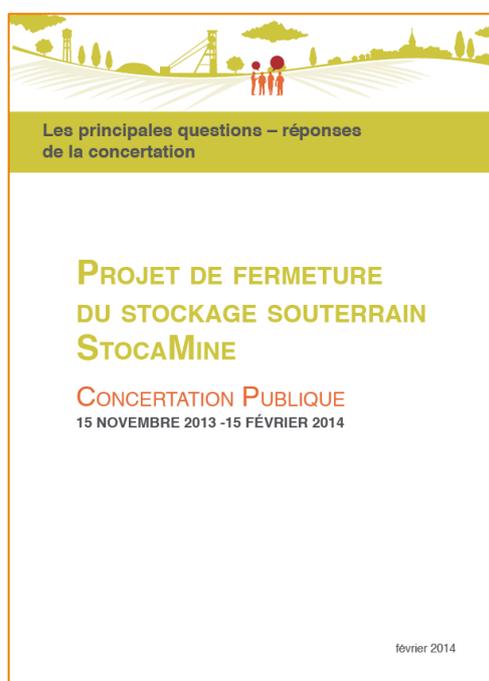
- la mise en place d'une commission de suivi des travaux de déstockage ;
- les appels d'offres des travaux de déstockage ;
- les barrages de bentonite (barrages de confinement du stockage) ;
- des questions d'ordre minier (galerie d'exutoire, mesures de contrôle sur le long terme, etc.) ;
- des questions relatives aux études des réactions physico-chimiques des déchets (retrait du mercure, impacts sur la nappe des métaux lourds contenus dans les Réfioms², hypothèses prises pour les analyses chimiques, etc.).

Le maître d'ouvrage a fourni des réponses écrites en début de séance à chaque participant sous forme d'un dossier papier complété d'annexes techniques. L'essentiel des questions a été abordé en séance sous la conduite d'un animateur externe. Le compte rendu de la réunion technique d'approfondissement a été publié sur le site de la concertation.

2.3.6 Les réponses apportées par écrit par le maître d'ouvrage

Conformément à la demande du garant de la concertation, le maître d'ouvrage s'est efforcé de répondre à l'ensemble des questions qui lui ont été adressées au travers des lettres T, du formulaire d'expression sur le site internet, de courriers ou courriels.

La transmission d'un nombre important d'avis et de questions au cours des deux dernières semaines de la concertation a conduit le maître d'ouvrage à apporter ses réponses aux questions posées au-delà du 15 février 2014 (certaines sont encore en cours de traitement, avec un délai maximal de mise en ligne que le maître d'ouvrage s'est fixé à fin mars 2014).



A la clôture de la concertation, un document compilant les principales questions-réponses a été mis en ligne afin de donner une vision d'ensemble et de faciliter la lecture de ces échanges ; toutes les questions et les réponses publiées au cours de la concertation restent également accessibles aux internautes dans leur forme originale.

² Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères.

3. Le bilan quantitatif

NB : le lecteur pourra se reporter aux annexes du présent bilan de la concertation pour prendre connaissance et consulter :

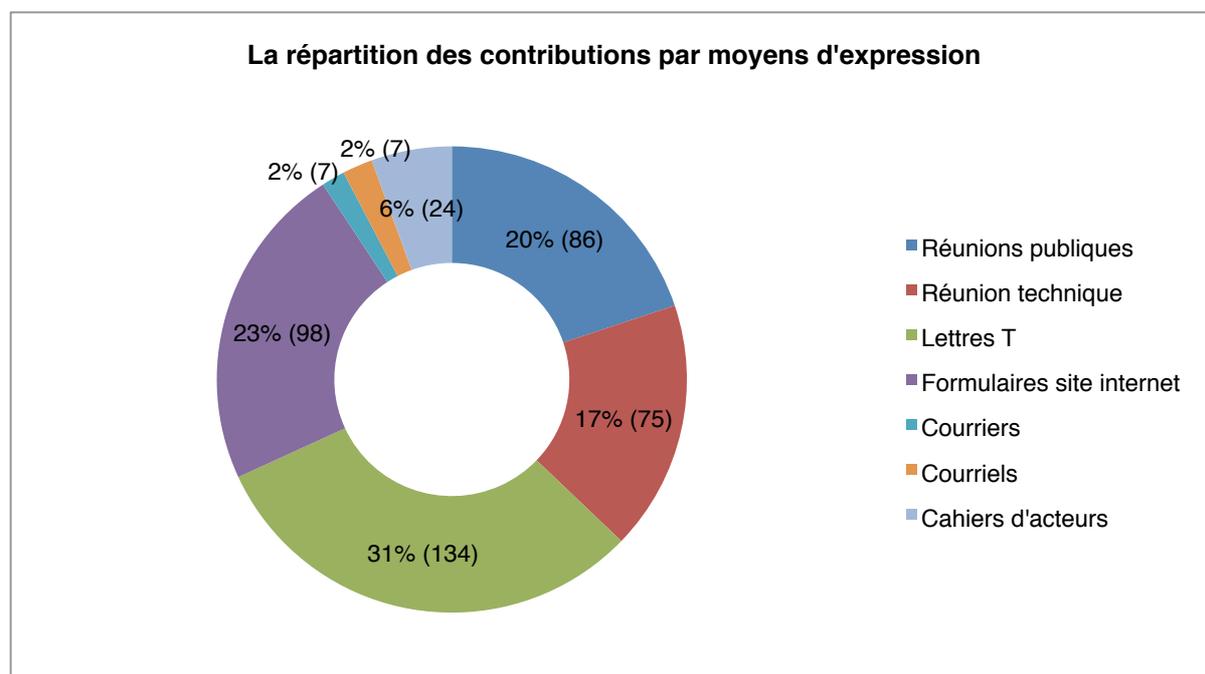
- les comptes rendus de chaque réunion de la concertation ;
- les courriers, courriels, « lettres T », formulaires d'expressions et questions écrites du public.

3.1. Le bilan par mode de participation

3.1.1. Les expressions recueillies

433 expressions ont été recueillies au cours de la concertation :

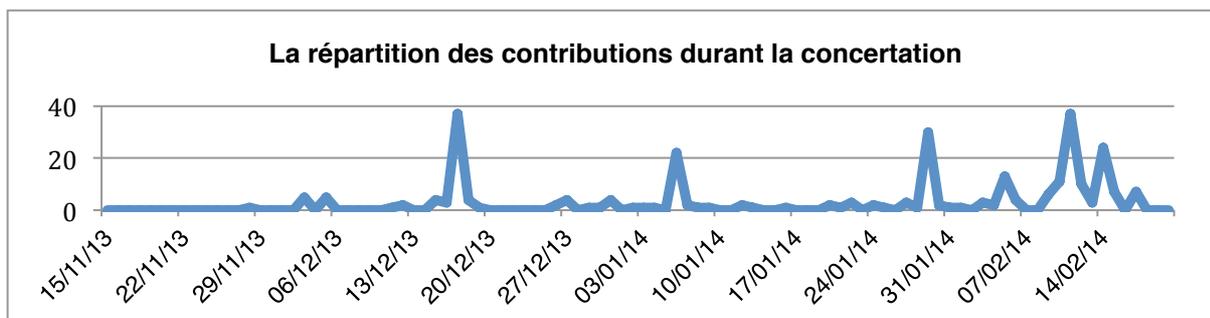
- 272 expressions écrites :
 - lettres T : 134 ;
 - formulaires d'expression du site Internet : 98 ;
 - courriers et courriels : 16 ;
 - cahiers d'acteurs : 24.
- 161 expressions au cours des réunions, réparties entre 86 interventions dans les trois réunions publiques (23 d'entre elles sont des contributions écrites) et 75 interventions lors la réunion technique d'approfondissement du 14 février 2014.



Une part importante des expressions des participants a consisté en des avis préconisant ou demandant (ou exigeant) le déstockage total, en argumentant principalement sur les risques pour la nappe phréatique et la nécessité du déstockage pour préserver les générations futures. Néanmoins, le maître d'ouvrage a tenu à apporter le maximum de réponses à ces positions (et à d'autres, différentes), mais aussi bien sûr aux expressions contenant des questions ou demandes de précision.

Il a apporté, ou apportera, des éléments de réponse à 268 expressions, 68 étant considérées (positions, questions parfois imprécises...) comme n'appelant pas de réponse.

Par ailleurs, le rythme des contributions s'est amplifié au cours des deux dernières semaines de la concertation (selon le graphique ci-dessous), montrant notamment une multiplication de positions sur le déstockage et un nombre moins important de questions ou de demandes de précisions.



3.1.2. La présence en réunions

Les trois réunions publiques ont rassemblé au total 484 personnes, y compris la tribune et les experts des bureaux d'études.

Sans double compte (personnes s'étant exprimées dans plusieurs réunions publiques, le nombre d'expressions est mentionné ci-après pour chaque réunion), ces réunions ont permis l'expression de 51 personnes différentes, les réunions rassemblant pour partie les mêmes personnes, notamment les membres et représentants du collectif Destocamine qui y ont été très présents et actifs.

→ La réunion publique de Wittelsheim

Cette réunion a rassemblé 230 personnes. Elle a été organisée le 17 décembre 2013 et a duré 3 heures. Elle a donné lieu à 35 interventions orales et à 10 questions écrites.

→ La réunion publique de Wittenheim

Cette réunion a rassemblé 150 personnes. Elle a été organisée le 6 janvier 2014 et a duré 2 h 50. Elle a donné lieu à 20 interventions orales, souvent plus longues que les interventions de la première réunion publique, et à 5 questions écrites.

→ La réunion publique d'Ensisheim

Cette réunion a rassemblé 130 personnes. Elle a été organisée le 29 janvier 2014 et a duré 3 heures. Elle a donné lieu à 31 interventions orales et à 8 questions écrites.

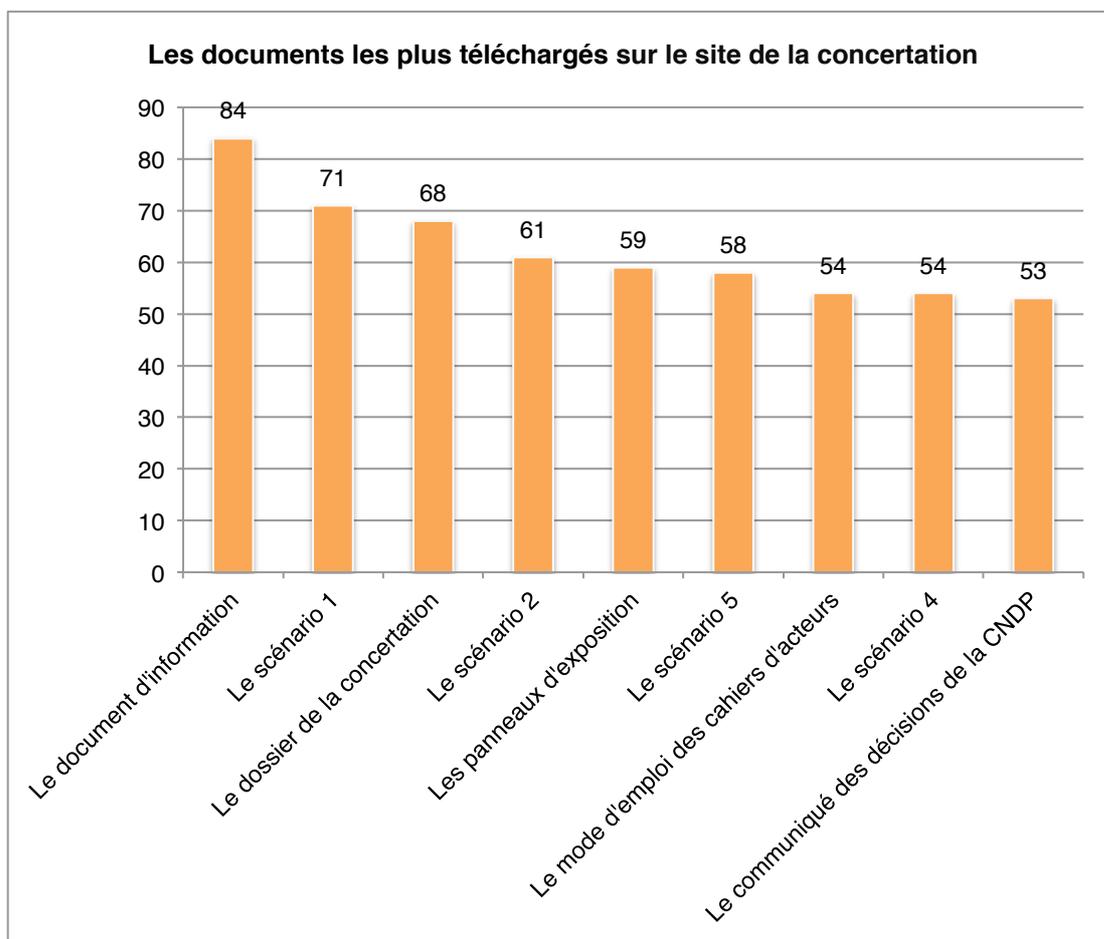
→ La réunion technique d'approfondissement

Cette réunion a rassemblé 26 personnes (et le garant de la concertation). Elle a été organisée le 14 février 2014 dans les locaux des MDPA à Wittelsheim et a duré 2 h 30.

3.1.3. La fréquentation du site www.concertation-stocamine.fr

Le site internet www.concertation-stocamine.fr a reçu la visite de 1 031 visiteurs différents durant les trois mois de la concertation. 53 % des visiteurs s'y sont rendus plus d'une fois. 9 763 pages du site ont été visitées soit 5,04 pages par visites.

Parmi les différents documents proposés en téléchargement le document d'information, le dossier de concertation et les expositions présentant chaque scénario séparément (scénario 1, scénario 5...) ont été les plus téléchargés.



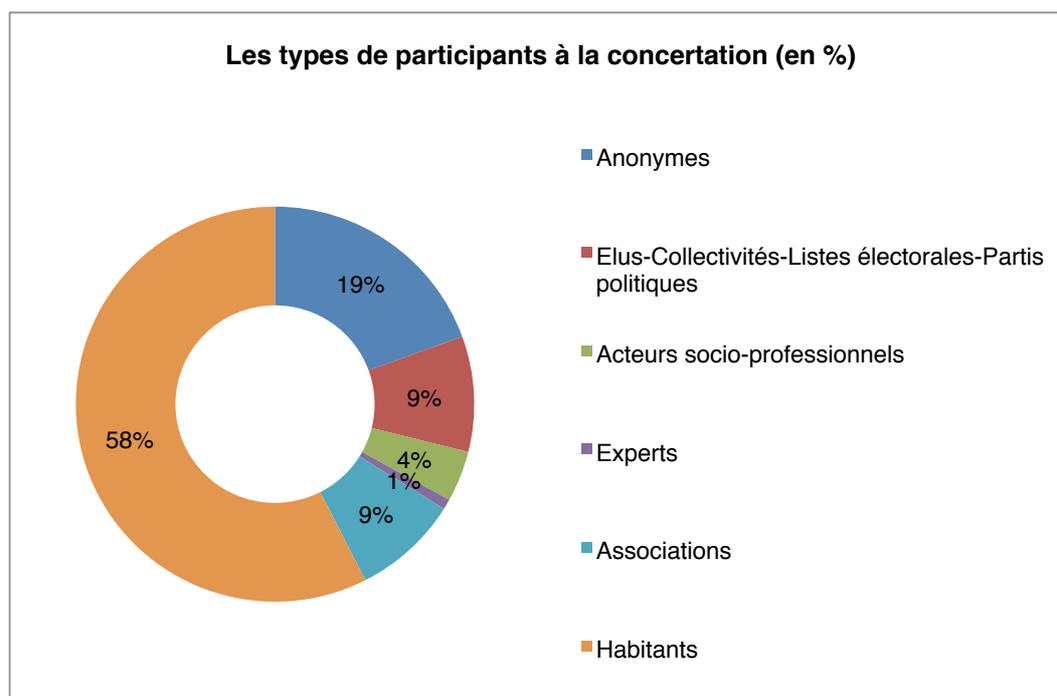
3.2. Le bilan par type d'acteur

Les 433 contributions, écrites ou orales, recueillies au cours de la concertation émanent de **360 personnes différentes** (un certain nombre de personnes ont en effet participé sous plusieurs formes : en intervenant au cours des réunions publiques et en utilisant différents modes d'expression écrite).

Parmi elles³ :

- 70 n'ont pas précisé leur identité ou leur groupe d'appartenance ;
- 3 sont des experts ;
- 15 sont des acteurs socio-économiques (représentations consulaires, syndicats...) ;
- 31 sont membres ou représentants d'associations ;
- 34 sont des élus, des collectivités territoriales, des partis politiques ou des listes électorales ;
- 207 sont des habitants.

Ces derniers regroupent les contributeurs qui se sont déclarés comme habitants ou citoyens ainsi que ceux ayant uniquement précisé leur lieu d'habitation. Les habitants sont majoritaires puisqu'ils représentent 58 % des participants de la concertation.



Les habitants sont également ceux qui se sont très majoritairement exprimés au cours des réunions publiques avec les membres et représentants d'associations.

³ Ces données sont recueillies sur la base des déclarations des contributeurs.

Parmi les acteurs associatifs, les membres du collectif Destocamine ont été les participants les plus actifs de la concertation, que ce soit au cours des réunions publiques, au moyen des différentes modalités de contribution écrite et au travers de plusieurs cahiers d'acteurs (cahier d'acteur du collectif Destocamine, cahiers d'acteurs d'associations et syndicats membres du collectif, cahiers d'acteurs de groupes politiques locaux reprenant les contenus du cahier d'acteurs du collectif).

Les élus du territoire se sont plus particulièrement exprimés lors de la réunion technique d'approfondissement du 14 février 2014 et sont davantage représentés, comme les acteurs socio-professionnels, dans les cahiers d'acteur que dans d'autres modes de contribution écrite. Les élus et acteurs socio-professionnels ont été peu nombreux dans les réunions publiques.

3.3. Le bilan par provenance géographique

Les expressions recueillies au cours de la concertation proviennent en quasi-totalité d'habitants et d'acteurs des communes du Bassin Potassique et particulièrement de la commune de Wittelsheim, sur le ban de laquelle se situe le stockage souterrain StocaMine. 96 % des contributeurs ayant précisé leur commune d'appartenance résident dans le Haut-Rhin, 51,4 % habitent une commune du Bassin potassique et 25 % résident à Wittelsheim. Seules 10 contributeurs émanent de l'extérieur du Haut-Rhin (8 proviennent de Strasbourg, 3 d'autres régions françaises et 1 de Fribourg en Allemagne).

Le tableau ci-dessous présente la provenance des contributions pour les 10 communes arrivant en tête de la participation.

Communes	Nombre de contributeurs
Wittelsheim	65
Mulhouse	25
Wittenheim	17
Kingersheim	15
Cernay	14
Richwiller	14
Fledkirch	7
Berrwiller	6
Ensisheim	6
Ruelisheim	5
Total	174 (sur 255 contributeurs ayant déclaré leur lieu de résidence)

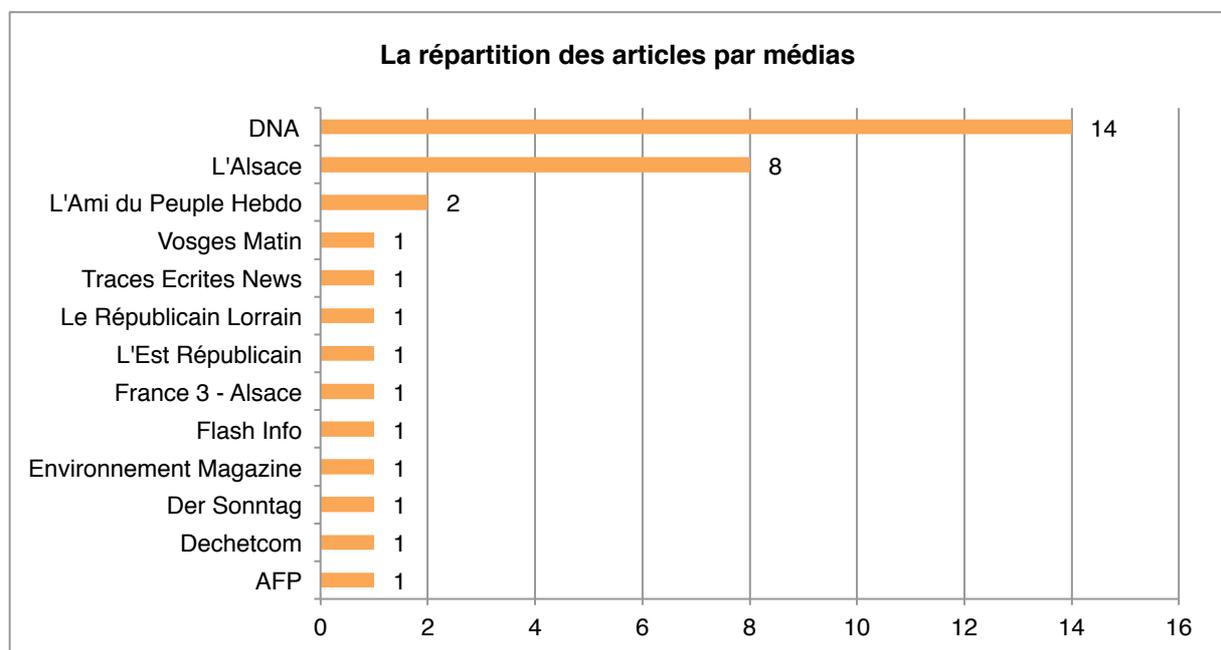
3.4. Les articles parus dans la presse

3.4.1. Le nombre d'articles

Le projet de fermeture du stockage souterrain et la concertation ont suscité 33 articles entre le 15 novembre 2013 au 22 février 2014.

Une majorité d'entre eux est parue au mois de novembre (14 articles) pour annoncer l'ouverture de la concertation et ses modalités. En moyenne 6 articles ont été publiés chaque mois.

Ces publications émanent principalement des quotidiens régionaux : *L'Alsace* et *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*.



3.4.2. Les thématiques des articles de presse

La plupart des 33 articles traitent de plusieurs thématiques ; les principales sont présentées ici.

→ Les modalités de la concertation

Parmi les 33 articles, 14 ont annoncé l'ouverture de la concertation (1 seul article a relayé l'information sur la clôture de la concertation) et 31 ont présenté les modalités d'information et de participation proposées au public par le maître d'ouvrage.

19 articles ont annoncé les réunions publiques en précisant leur date et le lieu. 6 ont rendu compte de leur déroulement.

Le rôle du garant de la concertation a été longuement présenté puisqu'il a été évoqué dans 16 articles. 8 articles ont précisé le rôle dans la concertation de M. Alain DORISON, représentant l'Etat.

→ Les prises de positions

8 articles relaient des prises de position d'acteurs durant la concertation.

Deux actions du collectif Destocamine ont suscité des retombées dans la presse :

- la publication d'une lettre ouverte à la Communauté d'Agglomération de Mulhouse (M2A) demandant aux élus de prendre position sur le projet présenté à la concertation. Cette collectivité leur a adressé une réponse en utilisant le même procédé ;
- un entretien avec Michel Eidenschenck, Jean-Marie Dubel et Yan Flory.

Les articles relayant ces actions ont rappelé la position du collectif sur le projet de fermeture du stockage et sur le déroulement de la concertation.

Quelques communiqués émanant des acteurs ont été relayés par la presse : ceux de l'association CLCV, de la CFE-CGC et du collectif Destocamine.

→ Le projet de fermeture

Parmi les 33 articles, seuls 3 ne présentent ni le stockage ni le projet de fermeture.

20 articles rappellent l'histoire de la mine Joseph-Else, les premières opérations de stockage à StocaMine et l'incendie survenu en 2002.

18 mentionnent les 5 scénarios et 14 précisent que le scénario 1 est en cours de réalisation. 9 donnent des informations sur les coûts des scénarios.

Enfin quelques articles portent les enjeux du projet : 6 soulignent que les opérations de déstockage constituent un risque pour les travailleurs et 11 mentionnent la possibilité de pollution de la nappe phréatique.

4. Les expressions recueillies

Cette partie propose une synthèse des expressions recueillies au cours de la concertation. Elle ne fait pas l'objet d'une analyse du maître d'ouvrage mais retranscrit au plus près le contenu des expressions – parfois accompagné d'éléments d'éclairage uniquement destinés à mieux les comprendre ou les resituer dans le contexte.

Pour une vision exhaustive sur les remarques, questions et suggestions émises par les participants, le lecteur pourra se reporter aux expressions écrites des participants et aux comptes rendus des réunions de la concertation présentés dans les annexes au présent bilan.

Des réponses aux questions ont été apportées par le maître d'ouvrage et ses équipes au cours des réunions publiques et sur le site Internet de la concertation : ces réponses sont présentées au fil du texte dans des encadrés.

4.1. Le poids de l'histoire

L'histoire du projet est une thématique fortement présente dans l'expression des participants à la concertation. Les acteurs et les habitants ont largement évoqué l'histoire de StocaMine, les conditions d'ouverture du stockage souterrain, l'incendie du bloc 15 en 2002 qui a marqué les esprits, ainsi que la gestion passée de l'entreprise.

4.1.1. L'ouverture du stockage souterrain

Plusieurs contributeurs rappellent qu'ils considéraient le projet StocaMine comme prometteur. Ils estiment que la méthode de stockage en mine de sel, fondée notamment sur l'expérience allemande, est une solution sûre même si elle peut être appelée à évoluer dans le temps. Plusieurs autres s'interrogent au contraire sur le principe de StocaMine et demandent pourquoi le choix a été fait d'enfouir des déchets dans une ancienne mine de potasse.

De nombreuses personnes expliquent avoir soutenu le projet à son origine. Elles rappellent toutefois que ce soutien était souvent conditionné par l'engagement de réversibilité – et que cet engagement avait été présenté comme un principe fondamental de StocaMine par ses promoteurs.

D'autres expliquent s'être opposés au projet dès les premières heures, en raison du danger que pouvait représenter l'enfouissement de déchets dangereux. Quelques-uns indiquent qu'à l'époque, des mineurs avaient également alerté sur ce sujet, ce qui allait à l'encontre du discours rassurant des experts. Pour certains, la solution aurait été que les déchets soient stockés de manière « *visible* ».

Des propos plus vifs sont exprimés (le projet StocaMine est parfois qualifié de « *honteux* », « *inadmissible* »), leurs auteurs condamnant l'absence de réflexion sur les conséquences à long terme de la décision d'enfouir les déchets et pointant du doigt les décideurs.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Le projet StocaMine répondait à une demande nationale afin de disposer d'un stockage souterrain de déchets chimiques ultimes qui permettait d'éviter de les exporter. Néanmoins, les industriels français ont toujours pu choisir entre le stockage en France et le stockage à l'étranger. Les conditions économiques des stockages allemands sont plus favorables en particulier du fait qu'ils peuvent utiliser les cavités creusées lors de l'extraction de la potasse alors que ce n'était pas possible en Alsace, car la méthode d'extraction de la potasse utilisée ne crée aucun vide réutilisable. StocaMine n'a donc jamais pu obtenir des résultats économiques positifs.

En ce qui concerne une autre méthode de stockage, nous tenons à rappeler que les déchets les plus dangereux, même si on procédait à l'extraction du mercure qu'ils contiennent, doivent obligatoirement être stockés en mine souterraine et ne peuvent être déposés en surface que provisoirement.

Historiquement, ce sont nos collègues mineurs étrangers, et en particulier les Allemands, qui ont démarré l'exploitation de sites de stockage de déchets ultimes dans d'anciennes cavités minières créées par l'exploitation de la potasse ou du sel. Ils ont développé ce concept en profitant des propriétés intéressantes de ces mines caractérisées par le fait que le sel se referme spontanément sur lui-même et qu'il confinerait ainsi les substances stockées.

C'est sur cette expérience allemande confirmée que le projet alsacien de StocaMine a été développé. L'Etat avait sollicité plusieurs sites miniers français afin d'éviter de devoir exporter les déchets ultimes. Une mine lorraine et une mine alsacienne avaient étudié ce projet mais la mine lorraine s'est retirée à partir du moment où une contrainte de réversibilité avait été imposée par la loi. Cette contrainte n'existe pas en Allemagne.

4.1.2. L'incendie du bloc 15

L'incendie du bloc 15, intervenu en 2002 suite au dépôt dans le stockage de déchets non autorisés, est régulièrement condamné dans les expressions de la concertation et identifié comme le moment de la rupture de la confiance accordée par les populations aux responsables de StocaMine.

Plusieurs personnes s'expriment sur l'incendie du bloc 15 et sur ce qui a pu le provoquer. Elles rappellent que c'est l'introduction de produits non autorisés, par violation des règles de contrôle et contrairement à l'avis des personnels de l'entreprise de l'époque, qui a été à l'origine de l'incendie. Plusieurs propos insistent en conséquence sur la nécessité que les responsables soient condamnés, et « *payent* » tout ou partie des opérations de déstockage.

Des participants expliquent que la population a été « *traumatisée* » par l'incendie et que des manquements en termes de gestion et le non-respect des engagements initiaux ont été rapidement à l'origine d'une perte de confiance en l'exploitant.

Des inquiétudes s'expriment sur le fait qu'une violation des règles d'acceptation des colis de déchets ait pu être réitérée. Des doutes sont émis sur ce que contient réellement le stockage et des avis considèrent qu'il y aura « *des surprises* » lorsque les opérations de déstockage seront engagées (« *Le stockage ne contiendra pas ce que l'on imagine* ») ; ces arguments justifient selon ces contributeurs la nécessité de tout déstocker.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Concernant les déchets responsables de l'incendie du bloc 15, ces déchets ont été descendus en infraction à l'arrêté préfectoral de StocaMine. Il s'agissait d'une violation des règles dont le directeur du site a pris la responsabilité.

Cette affaire a fait l'objet d'enquêtes et d'études approfondies et a débouché sur une décision de justice claire : les procédures de contrôle des colis à l'arrivée sur le site de StocaMine ont conduit le personnel à proscrire le stockage de ces déchets. Le directeur du site a alors forcé leur stockage, ce qui a conduit à de longs procès et à sa condamnation. Le juge indique bien qu'il s'agit d'un cas d'espèce, c'est aussi l'avis du Comité de Pilotage, et les éléments en ma (A. ROLLET) possession me conduisent aux mêmes conclusions. Par ailleurs, des dispositifs de contrôle permanent des gaz ont été mis en place et le sont toujours et ne détectent aucune anomalie.

Quand vous échangez avec les personnels de StocaMine, vous voyez qu'il s'agit du seul élément qui a violé les procédures d'admission. Il n'y a pas lieu de penser que cela puisse s'être reproduit et nous ne pouvons vous laisser généraliser ce cas particulier.

4.1.3. La gestion passée de l'entreprise

De nombreux contributeurs expliquent que les experts se « *sont trompés* » au moment de l'ouverture du stockage, notamment sur les prévisions liées au phénomène de fluage et à la vitesse d'envoyage de la mine, ces erreurs remettant en cause la garantie initiale d'un enfouissement sans risques.

Le non-respect de l'engagement de réversibilité est très régulièrement critiqué. Les contributeurs considèrent que la fragilisation des galeries du stockage qui complexifie aujourd'hui les opérations de déstockage est un phénomène qui aurait pu être identifié ou même qui était connu des experts – mais dont ils n'auraient volontairement pas fait part.

Certains suggèrent la possibilité que l'entreprise ait menti sciemment : selon eux, les experts auraient caché le fait que les galeries du stockage n'étaient pas suffisamment stables ou bien les responsables présentaient une mine sèche alors que les infiltrations d'eau étaient connues. Des contributeurs se demandent pourquoi le choix de stocker des déchets ultimes à StocaMine a été fait si de tels risques étaient déjà connus ou concluent que la réversibilité n'aurait jamais été un objectif de l'exploitant.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Pour avoir relu les rapports des experts extérieurs au groupe EMC (Entreprises Minières et Chimiques) qui se sont exprimés sur StocaMine, je (A. ROLLET) trouve qu'ils ont bien décrit ce qui allait se passer, et en particulier la forte convergence des terrains au sein du stockage.

Je (A. ROLLET) ne peux donc m'associer à une condamnation des experts, dont nous avons tous besoin pour prendre les décisions les plus appropriées. Ce ne sont pas les experts qui ont ensuite exploité le stockage. Quant au feu, s'il était bien prévu qu'un feu d'engin puisse avoir lieu au fond, personne ne pensait que des substances prohibées pourraient y descendre.

Pour certaines personnes, ce sont les enjeux et les intérêts économiques qui auraient conduit aux mensonges et aux actes répréhensibles (« *La bonne gestion aurait donc dramatiquement manqué* »). D'autres regrettent que le dossier ait été mal accompagné, l'activité de stockage souterrain de déchets ultimes ayant souffert d'une politique insuffisamment incitative pour garantir sa viabilité – certains s'interrogent à ce titre sur l'exigence d'une rentabilité alors que cette activité était d'intérêt public.

4.2. Les perceptions sur le dossier aujourd'hui

4.2.1. De la colère et des inquiétudes

Lorsqu'ils évoquent l'histoire, les habitants s'estiment meurtris, se disent « *en colère* », se déclarent « *impuissants* », « *pris pour des idiots* », ou « *manipulés* ». Certains condamnent vivement la gestion du dossier : « *Le risque que vous avez pris est inadmissible* », « *On refuse la stupidité cynique mortifère, l'arrogance technologique* », « *Nos voix demeurent hurlantes d'incompréhension* », « *C'est vraiment un dossier pourri* ».

Plusieurs contributeurs et en particulier des élus considèrent que des opposants tiennent des « *propos alarmistes* » et que les analyses de la situation et des risques potentiels pour la nappe d'Alsace portés par le collectif Destocamine viennent renforcer les inquiétudes de la population. Selon eux, ce discours serait tenu depuis de nombreuses années et aurait participé à « *inquiéter les habitants inutilement* ».

D'autres propos évoquent le fait que la nappe d'Alsace est déjà polluée, notamment par des infiltrations de terrils des mines de potasse et par d'autres projets industriels, et relèvent que cette situation renforce le sentiment général d'impuissance.

4.2.2. Des mises en cause des responsables et experts actuels de StocaMine

De nombreux participants à la concertation affirment ne plus avoir confiance dans les analyses et la parole des responsables actuels de StocaMine et de ses experts, et considèrent « *que ce sont les mêmes que lors de la création du projet* » - des sociétés d'ingénierie, qui travaillent aujourd'hui sur le dossier et qui étaient déjà présentes au moment des études préalables à la mise en œuvre du stockage, sont citées.

Plusieurs personnes attribuent, de ce fait, un défaut de crédibilité aux experts ou mettent en cause leur capacité à analyser les risques et à prévoir les phénomènes futurs. Le fait que dans le cadre des premières analyses sur les solutions de fermeture du stockage, StocaMine ait défendu un scénario de confinement total conduit à exprimer des doutes sur la neutralité de l'exploitant et sur sa capacité à porter d'autres solutions à la concertation.

Certains considèrent que StocaMine et ses experts cherchent à « *biais*er » les résultats et à minimiser les risques pour la nappe phréatique afin d'orienter la décision vers un déstockage minimal. D'autres encore estiment que « *les coûts sont gonflés* », que les arguments sur les risques des opérations de déstockage pour les travailleurs sont utilisés comme « *alibi* » ou que M. ROLLET avait pour commande à son arrivée en poste de tout confiner ce qui expliquerait, selon eux, qu'il se refuse aujourd'hui à étudier le déstockage total.

Selon plusieurs avis, si le maître d'ouvrage n'est pas favorable au déstockage total, c'est que les responsables de l'entreprise ont « *des choses à cacher* » et ne souhaitent pas que ce qui se trouve au fond du stockage « *soit découvert* ». Quelques personnes jugent que les responsables et décideurs « *laissent pourrir la situation* » dans le stockage dont les galeries se dégradent, pour volontairement ne plus pouvoir agir (« *on laisse traîner les choses volontairement* »).

Quelques personnes doutent enfin des conditions d'organisation de la concertation : elles se demandent si « *le manque de communication* » sur la concertation est une stratégie pour que la population n'ait pas accès à l'expression ou doutent que les habitants et les élus disposent aujourd'hui de toutes les informations pour « *donner leur avis et décider de la suite du projet* ».

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Nous sommes en charge de StocaMine depuis 2011 et nous nous efforçons d'apporter une solution pour la fermeture du stockage. Si nous comprenons que le passé pèse lourdement dans votre perception de notre travail, sachez que notre société s'attache à la transparence et au sérieux dans son travail d'expertise, ceci dans le cadre d'un triple enjeu pour les opérations de fermeture :

- préserver l'intégrité de la nappe phréatique d'Alsace (eau potable) ;
- éviter de faire prendre des risques inacceptables aux hommes qui seront chargés des travaux de fermeture ;
- mais aussi préserver les finances publiques.

4.2.3. Des attentes de garanties

Dans ce contexte, des acteurs appellent l'exploitant à travailler à reconstruire la confiance perdue. D'autres réclament que les experts assument leurs erreurs du passé. Il est également souhaité que des garanties soient apportées sur les résultats des études ou que l'on définisse les moyens de « *se retourner contre les responsables et leurs descendants* » si la nappe devait être polluée.

Des demandes portent sur une expertise contradictoire ou une tierce expertise permettant d'être rassuré sur la solidité des analyses présentées par le maître d'ouvrage.

Plusieurs personnes jugent nécessaire de se référer aux travaux et à l'expérience de M. BUSER, ingénieur suisse ayant réalisé des travaux de déstockage en Suisse, qui « *n'est pas assez écouté* ».

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Depuis l'incendie de 2002, de nombreuses expertises ont été menées, certaines afin de déterminer les responsabilités dans l'exposition des travailleurs lors de la lutte contre le feu, d'autres afin de déterminer quelle serait la meilleure solution de fermeture du stockage. Les expertises les plus marquantes ont été réalisées par l'INERIS qui a repris tout ce qui avait été réalisé auparavant et complété ce travail par la réalisation de nouvelles études et par le Comité de Pilotage mis en place par le préfet du Haut-Rhin fin 2010.

L'INERIS, de par sa gouvernance associant des représentants d'associations environnementales, sa déontologie examinée par une commission de déontologie ad hoc, est déjà une référence en matière d'indépendance et a conduit à proposer une solution de fermeture très sécuritaire.

Le Comité de Pilotage était constitué d'experts nommés par toutes les parties présentes à la Commission Locale d'Information et de Suivi de StocaMine.

Par ailleurs, en complément de ces expertises, dans le cadre des procédures d'instruction liées à la fermeture du stockage, un dossier définitif de fermeture (une première version a été déposée en juin 2013 et sera complétée le cas échéant suite à la concertation) sera instruit sous l'autorité du Préfet et, dans ce cadre, une tierce expertise sera réalisée par des experts qui n'ont jamais travaillé sur le dossier.

4.3. Les avis sur les hypothèses et les études

4.3.1. La caractérisation des phénomènes naturels

L'analyse de phénomènes naturels à des horizons de 300 ans voire 1000 ans dans les études sur le projet de fermeture de StocaMine est considérée comme peu crédible et plusieurs propos rapportent qu'il « *est impossible d'évaluer les phénomènes à ces horizons* ».

Des expressions affirment que la durée d'ennoyage de la mine présentée (entre 300 et 1 000 ans) n'est pas correctement évaluée. Le syndicat CFTC présente dans son cahier d'acteurs différents arguments pour démontrer qu'elle sera plus rapide : un mémoire technique des MDPA annoncerait un ennoyage à 150 ans, thèse qui serait confortée par différents éléments qui faciliteront l'ennoyage (les anciens trous de sondes encore accessibles, le câble d'alimentation électrique laissé dans le puits Amélie 1, les risques sismiques, d'autres défauts d'étanchéité existent dans les bouchons des puits...) et le syndicat considère que l'ennoyage des galeries pourrait même avoir lieu dans 50 ans, voire dans 20 ans.

D'autres contributions expliquent que l'on dispose d'une expérience trop courte du phénomène d'ennoyage pour savoir quand la saumure parviendra dans le stockage ; d'autres encore s'interrogent sur la faculté du stockage à rester hermétique à l'eau ou indiquent qu'on ne sait pas déterminer avec précision à quelle vitesse la mine va se refermer.

Plusieurs expressions portent sur les risques sismiques, considérés comme un phénomène majorant le risque de pollution de la nappe phréatique et qui ne serait pas suffisamment pris en compte. Selon ces propos, un séisme de forte magnitude générerait des failles accélérant le phénomène de pollution.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Les effets des séismes ont bien été intégrés dans nos analyses. Ces études ont été menées par les experts de l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg. Ils indiquent que le séisme régional de référence est d'une magnitude de 5 voire 6 sur l'échelle de Richter et pensent qu'un séisme de cette importance n'est pas en mesure de remobiliser des failles et que, si c'était le cas toutefois, la remontée de la saumure serait négligeable.

Vous trouverez ces éléments dans notre étude hydrogéologique de l'ennoyage du site. L'INERIS y conclut qu'un phénomène sismique du type de celui de Bâle ne modifierait pas sensiblement la sécurité du site.

4.3.2. La connaissance du contenu du stockage

En se référant aux événements liés à l'incendie du bloc 15 (contournement des règles d'acceptation des colis de déchets), de nombreux contributeurs mettent en doute la connaissance de l'exploitant sur le contenu du stockage. Au regard des règles d'acceptation mises en place et notamment parce que chaque colis ne faisait pas l'objet d'un prélèvement de contrôle, que les colis estampillés amiante ne faisaient pas l'objet de prélèvements, et parce que le contrôle avait déjà été contourné et que des produits douteux estampillés amiante avaient été descendus, cette connaissance est considérée selon eux comme impossible. Si des produits non conformes ont pu entrer dans le stockage, certains pensent que d'autres doivent s'y trouver.

Durant la concertation, le maître d'ouvrage a été questionné sur le contenu exact du stockage et sur les substances chimiques contenues dans les Réfioms (pour y répondre, il a mis en ligne sur le site de la concertation un tableau présentant la composition chimique des Réfioms présents dans le stockage et les tonnages correspondants). Il lui a été reproché de ne pas avoir présenté le détail des produits stockés.

Certaines personnes jugent que l'estimation du BRGM et de l'INERIS sur les quantités de produits qui pourraient être déstockés varie du simple au double et que l'INERIS évalue à 50 % le degré d'incertitude.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Nous disposons d'une connaissance précise du contenu des déchets stockés au sein de StocaMine, grâce à une méthode d'acceptation des colis très formalisée. L'entreposage des colis s'est effectué dans l'ordre d'arrivée, en prenant soin de séparer les colis de déchets chimiquement incompatibles avec trois rangées de colis de classe 1. Les galeries abritent donc des lots de déchets de types différents. Mais ces déchets ont été entreposés dans les blocs en suivant une procédure d'acceptation et un dispositif de traçabilité de l'historique du stockage : pesage, échantillon témoin de chaque lot analysé et conservé, système de code barre sur chaque colis (un colis comprenait 4 fûts ou 1 big-bag), permettant sa localisation dans le stockage. StocaMine possède grâce à cela une cartographie précise de la localisation des différents colis de déchets dans les neuf blocs de stockage utilisés.

4.3.3. L'efficacité des barrages de bentonite

Les barrages de bentonite – dont l'objectif est de retarder l'entrée de la saumure dans le stockage – ont été de nombreuses fois questionnés et remis en cause. Plusieurs personnes expliquent que l'on ne dispose pas de suffisamment d'expérience pour mesurer leur efficacité. Elles mettent en garde sur le risque « *d'appliquer une technologie qui n'a pas fait ses preuves* » et considèrent que l'absence de certitude est un argument pour appliquer le principe de précaution et organiser le déstockage total.

D'autres critiquent plus précisément la structure des barrages. Pour elles, la saumure passera par le toit ou sur les bords des barrages le long des parements et considèrent que les bancs de schistes fracturés laisseront aussi passer la saumure.

Des personnes contestent le rôle des barrages : retarder l'entrée de la saumure dans le stockage serait insuffisant, d'autant que leur efficacité réelle ne serait pas prouvée. Pour les partisans du déstockage (*cf. partie suivante*), il serait préférable de ne pas prévoir de barrages de bentonite et d'affecter le budget nécessaire à leur réalisation aux opérations de déstockage total et de retraitement des déchets.

Des contributeurs ont au contraire défendu l'efficacité de la bentonite en prenant pour exemple le traitement du terril des usines chimiques de Thann-Mulhouse par la bentonite et en précisant que tous les sites de stockage de déchets radioactifs l'utilisent pour fermer définitivement les ouvrages de stockage avec des essais concluants réalisés au Canada, en Finlande et en Suède.

Plus marginalement, la compatibilité de la bentonite avec le sel gemme ou la possibilité de couler directement de la bentonite dans les galeries du stockage ont fait l'objet de questions.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Comme cela est précisé dans le dossier de concertation (page 17) les barrages auront les caractéristiques suivantes : les 19 galeries font en moyenne 2,8 m de haut sur 3,8 m de large. Elles seront sur-creusées au niveau des barrages pour éliminer les terrains superficiels déconsolidés au droit des barrages. Des barrages en briques de bentonite sèche seront construits sur 6 m de long puis deux barrages en béton, eux aussi de 6 m, seront érigés de part et d'autre pour bloquer le noyau de bentonite.

En ce qui concerne la compatibilité de la bentonite, constituée d'argile naturelle et de sable, avec le sel gemme, elle est totale puisque dans le gisement on trouve déjà souvent des inclusions d'argile ou de marne au sein du sel gemme. Les terrains situés autour des barrages en bentonite vont commencer par se refermer sur la bentonite largement avant l'arrivée de la saumure pour former un ensemble très étanche en une quinzaine d'années. Quand la saumure parviendra un jour sur les barrages, elle mouillera la bentonite et celle-ci gonflera, ce qui la collera encore plus contre les parois des galeries et renforcera encore l'imperméabilité des barrages.

4.3.4. Les effets sur la nappe phréatique

En considérant que la nature des déchets présents dans le stockage ne serait pas connue et que les hypothèses d'études (vitesse de fluage, d'ennoyage, efficacité de la bentonite...) ne seraient pas crédibles, des contributeurs estiment que le stockage polluera inévitablement la nappe phréatique. Ils

jugent cette perspective inacceptable, la nappe phréatique une fois polluée n'étant plus « *dépolluable* ».

Les personnes qui interviennent sur ce sujet se déclarent très inquiètes, critiquent les résultats des études montrant que la potabilité de la nappe phréatique est garantie dans tous les scénarios, remettent en cause les normes de potabilité ou indiquent que ces normes pourront varier dans l'avenir.

Plusieurs d'entre elles s'appuient à ce sujet sur les rapports du Comité de pilotage des études sur le projet de fermeture et de la DREAL et considèrent que les experts y ont eux-mêmes déclaré « *cette pollution comme inévitable* ». Il s'agit principalement des arguments du collectif Destocamine, pris pour base dans de nombreux autres argumentaires ou avis développés par le public.

Selon plusieurs avis, une pollution due à StocaMine entraînerait la pollution de tout un système hydrographique.

A contrario, pour ceux qui considèrent qu'il n'y aura jamais d'eau dans la mine, il n'y a aucun risque de pollution. Quelques-uns de ces contributeurs demandent néanmoins des garanties quant à la maîtrise du risque à moyen ou long terme.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

L'idée que la nappe serait irrémédiablement polluée si des déchets restaient dans le stockage s'appuie sur des passages des rapports du Comité de Pilotage (Copil) et de l'INERIS sortis de leur contexte. Cette idée a d'ailleurs entraîné une mise au point du président du Copil, M. BEREST, dans un courrier publié sur le site de la concertation le 16 décembre 2013 (page "Vos questions et avis").

L'INERIS a commencé par étudier ce qui risquerait de se passer si on ne faisait rien pour refermer le stockage et a alors indiqué qu'il existait un risque de pollution de la nappe. Mais son travail ne s'est pas arrêté à cette étape, loin de là. L'INERIS a déduit de cette hypothèse de travail, tout comme le Copil, que des mesures complémentaires de fermeture devaient être prises en s'appuyant sur les expériences acquises dans le domaine des stockages souterrains.

C'est exactement ce que nous proposons de mettre en œuvre et c'est pourquoi l'INERIS indique que, quels que soient les scénarios choisis parmi les 5 scénarios présentés à la concertation, aucun ne conduit à une pollution de la nappe. Ce serait également le cas si aucun déstockage préalable n'était réalisé.

Par contre, une étude d'impact sanitaire global, en Alsace comme en Allemagne, à court terme lors des travaux au fond et des transports en surface comme à long terme une fois les déchets définitivement stockés, montre que plus on sortira de déchets de StocaMine pour les restocker dans une autre mine en Allemagne et plus l'impact sanitaire global sera élevé. L'essentiel de l'impact résulte des risques inhérents au transport des déchets toxiques en surface, où des accidents sont régulièrement relevés.

.../...

Il n'est pas du tout certain que des substances polluantes issues du stockage passent un jour dans la nappe phréatique. Néanmoins, afin d'éviter tout risque de pollution, nous avons pris un certain nombre d'hypothèses majorantes qui maximisent ce risque et nous poussent ainsi à proposer des mesures très sécuritaires. C'est grâce à ce raisonnement que nous pouvons apporter des garanties quant à la maîtrise du risque de pollution de la nappe phréatique.

Des hypothèses qui majorent le risque et vont dans le sens d'une très grande sécurité

L'INERIS a construit une hypothèse de référence pessimiste dans laquelle une remontée de saumure dans la nappe se ferait à l'horizon de 300 ans. Pour maîtriser les risques de pollution, il a proposé, dans le cadre de cette hypothèse pessimiste, des mesures de fermeture renforcées qui permettent d'assurer que la nappe ne sera pas polluée.

Dans le détail, les hypothèses prises sont les suivantes :

- L'ennoyage

Pour caractériser ce phénomène et sa vitesse, l'INERIS a pris des hypothèses très prudentes, à savoir :

- un débit d'ennoyage supérieur à ce que les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) constataient lors de l'exploitation ;
- une évaluation basse de l'importance des vides miniers et a contrario une évaluation haute de leur vitesse de fermeture tendant à minimiser les volumes disponibles ;
- le fait de considérer que la mine Amélie (qui accueille le stockage) n'est pas véritablement isolée de la mine Marie-Louise au niveau de la circulation de la saumure.

- L'expulsion de la saumure

L'INERIS a également considéré qu'au moment où la saumure entrera dans le stockage, entrée qu'il considère par ailleurs possible (mais à des débits très faibles) malgré les barrages qui auront été mis en place, il ne restera plus que les vides internes aux déchets stockés, avec une évaluation minimaliste des volumes, et qu'ensuite les déchets continueront de se compacter sous la pression des terrains et pourront encore expulser la saumure polluée vers la nappe.

L'INERIS estime en effet que dans un siècle, il ne resterait plus de vide au sein du stockage mais que la porosité des déchets et des remblais, c'est-à-dire les vides situés au sein de ces matériaux, pourrait constituer des vides accessibles à un liquide. Une fois la porosité résiduelle du stockage pleine de saumure, l'INERIS a alors considéré que la compaction du stockage pourrait continuer à se produire et chasser la saumure et les polluants qu'elle contiendrait vers l'extérieur du stockage en retraversant les barrages en sens inverse. L'INERIS a prudemment estimé un débit de fuite vers le reste de la mine. Puis il considère qu'une fois sorti des barrages, ce débit se retrouve instantanément dans la nappe, poussé par le mouvement résiduel de compaction de toute la mine.

.../...

La sortie dans la nappe se ferait au niveau inférieur de celle-ci et le modèle du BRGM destiné à représenter ce qui se passera dans la nappe a été affiné au niveau du Bassin Potassique.

- La dissolution des déchets et la pollution de la saumure

Au moment où la saumure commence à entrer dans le stockage, tous les colis de déchets sont considérés comme broyés par les terrains et l'INERIS a pris l'hypothèse majorante consistant à estimer que toutes les substances chimiques solubles présentes dans les déchets vont se dissoudre puis vont réagir entre elles pour donner une saumure chargée en agents chimiques.

Une surveillance organisée qui permettra d'agir sur le stockage après fermeture

Une fois le stockage fermé, une surveillance des différents phénomènes sera poursuivie afin, le cas échéant, de proposer des mesures complémentaires de protection de la nappe. Des trous de sondes ou des tuyaux placés dans les deux derniers puits permettront de suivre le niveau d'eau dans la mine mais également sa qualité. Si les phénomènes d'engorgement et le niveau de contamination de la saumure devaient être plus importants qu'imaginé, il sera possible d'agir soit en forant directement dans le stockage pour pomper, soit en pompant dans la nappe à la sortie des puits concernés. La première substance a priori la plus impactante serait le sel expulsé par toute la mine.

Il sera donc encore possible d'agir une fois le stockage refermé, ce qui constitue une garantie complémentaire de protection de la nappe phréatique.

4.3.5. Une intervention jugée possible dans le bloc 15

Des partisans du déstockage total indiquent se baser sur le savoir-faire des anciens mineurs du Bassin potassique, ou sur celui de l'expert suisse M. BUSER, pour défendre la thèse, contraire à celle du maître d'ouvrage, que le déstockage du bloc 15 est possible. Selon eux, il s'agit d'une question de volonté et de moyens techniques.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

L'Etat a considéré, au regard des expertises présentées concernant les risques d'une opération de déstockage dans le bloc 15, qu'une intervention dans ce bloc serait trop périlleuse.

Dans l'état initial du stockage, on pouvait imaginer tout déstocker. Mais aujourd'hui, les conditions ne sont plus du tout les mêmes que lorsque les colis de déchets ont été descendus et rangés au fond. Le sol était plat à l'inverse de maintenant, les déplacements plus faciles, les hauteurs suffisantes, les emballages des colis récents. Le phénomène de fluage du sel gemme, qui se referme sur lui-même, est particulièrement rapide dans cette mine, notamment au niveau du bloc 15, creusé à une profondeur différente. Il a eu pour conséquence de détériorer très largement les galeries d'accès et de coincer les colis voire de les rendre inaccessibles mais aussi de détériorer les emballages.

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter aux éléments décrits en page 13 du dossier de concertation.

4.3.6. Des réactions des experts

En réaction à des affirmations s'appuyant sur les études de l'INERIS et les conclusions du Comité de pilotage des études (COPIL), l'INERIS et M. Pierre BEREST, ancien président du COPIL, ont souhaité apporter des précisions par courrier au cours de la concertation.

→ Le courrier de l'INERIS

« Afin de faciliter la compréhension des études et des travaux qu'il a menés et dont le caractère technique et volumineux a pu conduire à des interprétations partielles ou déformées », l'INERIS a rappelé sa méthode de travail, sa mission et ses conclusions dans un courrier qu'il a souhaité rendre public (sur le site de la concertation) :

- la pollution est possible si aucune mesure de maîtrise des risques n'est engagée ;
- le scénario qui garantit le moins d'impacts est celui du stockage illimité avec mise en place de barrières, parce que plus on déstocke, plus les risques pour les personnels et l'environnement sont importants ;
- aucun dépassement des critères de potabilité de la nappe n'est constaté et ceci quels que soient les scénarios ;
- l'INERIS recommande donc la mise en place de barrières sur le stockage, constituées de bouchons d'argiles gonflantes, et d'une voie d'écoulement.

→ Le courrier de M. Pierre BEREST, ancien président du COPIL

M. Pierre BEREST a souhaité revenir sur les conclusions du COPIL. Il a en effet pu « remarquer des erreurs dans la manière dont sont rapportées les conclusions du COPIL » et a demandé que son courrier soit rendu public sur le site de la concertation.

Il a notamment souhaité préciser les éléments suivants :

- la faisabilité du déstockage a été attestée par le COPIL mais celui-ci a indiqué qu'il fallait proscrire le déstockage du bloc 15, s'organiser pour maîtriser les risques et avoir la possibilité d'arrêter les travaux à tout moment ;
- la pollution de la nappe par le mercure ne vaut que dans le cas du stockage illimité sans scellement ni surveillance... les poses de scellements font partie des dispositions techniques mises en place pour éviter cette pollution ;
- le COPIL a demandé que l'efficacité des scellements soit validée par un tiers organisme ;
- une fois le stockage fermé par des scellements, il faudra organiser une surveillance par sondage profond.

4.5. L'étude et l'évaluation des scénarios de déstockage

4.5.1. Le « contenu » des scénarios présentés à la concertation

Certains contributeurs considèrent que le déstockage partiel est une idée « *incompréhensible* » voire « *ridicule* » ou que « *déplacer des colis pour les laisser au fond semble être une idée étonnante* » - le déstockage partiel compliquerait l'opération et ces personnes préconisent que si les opérateurs sont au fond pour déplacer des colis, il est plus efficace qu'ils les déstockent définitivement.

Le choix des produits à déstocker fait l'objet d'interrogations. Des personnes questionnent sur l'opportunité de ne sortir qu'une partie du mercure (avec le scénario 1), d'autres demandent pourquoi de l'amiante devrait être sortie du stockage si elle n'est pas dangereuse pour la nappe phréatique, d'autres encore pourquoi des scénarios se concentrent sur le déstockage des blocs 21 et 22.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

La sortie des colis conduit à mener des tâches plus nombreuses et plus complexes que lors d'un simple déplacement. Avant de sortir les déchets, il faut notamment les reconditionner, les transporter au fond et dans les puits puis sur plusieurs centaines de kilomètres jusqu'à un site de stockage définitif. Les risques sont donc beaucoup plus importants sans effets notables pour la nappe d'Alsace puisque quel que soit le scénario, les seuils de potabilité ne sont pas franchis.

Plusieurs acteurs et habitants s'étonnent de l'absence, dans les scénarios étudiés et présentés à la concertation, d'une solution de déstockage total, qu'ils considèrent comme le seul scénario permettant de garantir la protection de la nappe phréatique. Ils demandent qu'il soit étudié précisément, éventuellement accompagné d'une argumentation solide sur les risques.

A contrario, considérant que le risque de pollution de la nappe phréatique est maîtrisé, des contributeurs s'interrogent sur l'intérêt d'organiser un déstockage, même minime.

4.5.2. La méthode d'évaluation des scénarios

En argumentant sur le fait que l'eau est une ressource précieuse, que la nappe phréatique concernée est la plus grande d'Europe et que « *l'avenir des générations futures est en jeu* », de nombreuses contributions considèrent que le risque de pollution de la nappe est la question première du projet de fermeture, voire son unique question. Elle est aussi pour eux un élément « *non négociable* » et un critère à privilégier par rapport à la santé des opérateurs du déstockage, même si le risque pour ces derniers est considéré comme réel. Des positions très tranchées sont parfois exprimées (« *La vie et le sacrifice de quelques-uns ne valent pas mieux que l'impossibilité pour les générations futures de puiser une eau saine* »).

Quelques personnes soulignent qu'opposer un risque pour la nappe phréatique à un risque pour les travailleurs est une équation impossible à résoudre et qu'aucun critère ne peut l'emporter sur l'autre.

4.5.3. L'évaluation des scénarios

→ La protection de la nappe phréatique

Les personnes qui considèrent que la pollution de la nappe est inévitable contestent l'argument d'un effet sur la potabilité inférieur aux seuils réglementaires ; elles estiment qu'une concentration même infime pourrait avoir des répercussions sur l'écosystème.

La méthode d'évaluation de la maîtrise des risques de pollution de la nappe, qui se concentre sur le risque lié au mercure, est critiquée. A ce titre, plusieurs propos jugent que les risques de pollution par les Refioms sont sous-estimés et qu'il serait nécessaire de conduire une évaluation globale tenant compte de tous les polluants contenus dans les colis de déchets.

D'autres souhaiteraient que soient étudiés les effets du « cocktail » de produits polluants entrant dans la nappe en provenance de StocaMine et des produits polluants déjà présents dans la nappe ; ils considèrent que ces effets sont sous-estimés.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Concernant tous les agents potentiellement polluants contenus dans les déchets, deux études très détaillées et sécuritaires de l'INERIS démontrent bien le rôle prioritaire joué par le mercure, loin devant les autres substances. Les études chimiques réalisées par l'INERIS (Étude complémentaire du terme source) à partir de la base de données que possède StocaMine sur les déchets stockés montrent que parmi les produits qui composent les déchets, la plupart ne pourront pas induire de pollution. Ils ne pourront pas passer en solution dans la saumure dans des proportions importantes, car les barrages limiteront la quantité de saumure qui pourrait les mettre en solution (Étude INERIS terme source initiale). Parmi eux, le mercure apparaît comme le polluant potentiel majeur. Mais dans tous les scénarios son impact potentiel sur la nappe reste entre 35 fois et 280 fois inférieur à la norme de potabilité.

Si la sortie du mercure peut être une précaution complémentaire pour la protection de la nappe, il faut noter que cette sortie peut faire remonter le niveau du potentiel polluant d'autres substances.

C'est le cas du chrome et du cadmium, mais avec des valeurs extrêmement basses puisque 600 à 800 fois inférieures aux normes de potabilité.

→ Les risques pour les travailleurs

Des doutes s'expriment sur l'évaluation réalisée par le maître d'ouvrage concernant les risques des opérations de déstockage. Des personnes jugent qu'il met trop largement l'accent sur les risques pour les travailleurs – dans le but de défendre une solution de confinement total. Quelques propos soulignent que les risques liés au transport des déchets sont peu convaincants dans la mesure où le transport de produits dangereux « se fait très régulièrement sur nos routes ».

Certains contributeurs s'appuient sur des expériences de déstockage en Allemagne ou en Suisse pour affirmer qu'un déstockage total, y compris dans le bloc 15, est maîtrisable. Quelques rares personnes déclarent même n'identifier aucun risque à réaliser un déstockage total.

Assez largement, les personnes s'exprimant sur le sujet reconnaissent la complexité et les risques des opérations de déstockage mais souhaitent que tous les moyens soient mis en œuvre pour les surmonter. Ils réclament que ces risques ne constituent pas « *un a priori* » dans le dossier. De nombreux contributeurs attendent d'ailleurs du maître d'ouvrage qu'il se donne les moyens de protéger les travailleurs et qu'il assure ainsi un déstockage maximum.

D'autres interrogent le maître d'ouvrage pour comprendre les risques. Plusieurs questions portent sur la complexité et les dangers identifiés pour les opérations de déstockage, alors que le stockage de ces mêmes déchets n'avait pas mis en exergue ces mêmes risques (pour quelles raisons les opérations de manipulation des déchets lors de la phase de stockage seraient-elles plus dangereuses et difficiles lors des opérations de déstockage ?).

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage, en sus de ce qui a été dit plus haut

En plus des risques miniers, il existe désormais des risques chimiques beaucoup plus forts que lors de l'arrivée de l'entreposage. Il s'agit de manipuler des emballages fragilisés, tout particulièrement ceux des big-bags, dont les produits dangereux peuvent se répandre et laisseront échapper des émanations toxiques. L'arsenic et le mercure notamment, l'un sous forme de fines particules solides, l'autre sous forme de gaz, vont en partie se répandre dans l'air.

Quelques acteurs et habitants considèrent que le cumul des risques chimiques, des risques miniers ainsi que des risques liés aux transports sont trop importants et qu'il serait préférable de ne rien déstocker.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Les bonnes conditions d'un déstockage ne sont aujourd'hui pas pleinement remplies. Les opérations de déstockage comportent des risques importants, tout d'abord des risques miniers, mais aussi des risques chimiques qui vont encore détériorer les conditions de travail des opérateurs.

Une grande partie des déchets contenant du mercure est conditionnée en bigs-bags qui contiennent une très grande proportion d'arsenic, de la mort aux rats en poudre, ainsi qu'un certain pourcentage de mercure et ces deux substances, l'une sous forme de fines particules solides, l'autre sous forme de gaz, vont en partie se répandre dans l'air. Nous mettrons en œuvre les meilleures solutions pour protéger les travailleurs mais nous sommes bien loin d'un chantier purement minier.

Un système d'aspiration et de filtration de l'air pollué au sein de chaque bloc en cours de déstockage sera installé afin de ne pas contaminer le reste du stockage et de la mine. Les travailleurs seront entièrement protégés lors des opérations mais il faut bien comprendre que les conditions de travail seront très contraignantes et stressantes (combinaisons intégrales, masques, températures élevées, attention soutenue aux risques, etc.) et que la combinaison des risques de chute de blocs ou de colis avec les risques de dégagement de substances toxiques rendra les travaux plus périlleux.

Nous espérons que les périodes d'apprentissage prévues permettront de mettre au point les meilleures procédures ainsi que les formations du personnel. Les intervenants seront sollicités de façon soutenue à chaque instant, et ce pendant un an, deux ans ou plus selon les scénarios.

→ Les coûts

L'intégration des coûts du déstockage dans les critères d'évaluation des scénarios est souvent critiquée. Pour les personnes qui s'expriment ici, l'argent ne devrait pas être un argument au regard des enjeux d'une pollution de la nappe phréatique d'Alsace et le coût d'un déstockage serait toujours inférieur à ce que les générations futures pourraient supporter pour régler ultérieurement les problèmes de pollution.

Des participants craignent que le critère de coût soit celui qui détermine le choix de la solution de fermeture du stockage. D'autres indiquent leur sentiment que les coûts des opérations de déstockage sont surévalués notamment quand ils les comparent à l'évaluation de M. BUSER qui propose un déstockage total pour 60 millions d'euros.

Les contributeurs ont souvent demandé des précisions concernant le coût de tel ou tel scénario. Le fait que le coût du scénario 5 soit inférieur à celui du scénario 4 a soulevé des interrogations ; des questions ont également porté sur le coût du transport et du reconditionnement ou encore de la mise en décharge des produits dans le cas du scénario 5.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Concernant les coûts prévisionnels d'élimination (dans le cas du scénario 1 que nous mettons en œuvre), StocaMine ne traite pas directement avec la société GSES qui exploite le site de Sondershausen mais avec une société française, Lingenheld, qui reprend les colis de déchets une fois qu'ils ont été extraits, reconditionnés puis remontés en surface. Elle organise toutes les opérations nécessaires à leur élimination définitive jusqu'à leur stockage dans la mine de Sondershausen. Sur la base du scénario de référence (le scénario 1) que nous avons utilisé pour comparer les offres, cela donne un coût moyen de 396 €/t pour les 4741t de déchets contenant du mercure prévus d'être déstockés.

De façon plus précise, le coût d'enlèvement des déchets, qui inclut toutes les opérations de chargement, transport et élimination des colis sur le site de GSES, s'établit comme suit par colis :

- palette 3 ou 4 fûts : 367,50 € ;
- palette big-bags : 336,50 € ;
- conteneur : 445,00 €.

Ces coûts ne comprennent pas les coûts de reconditionnement des colis qui seront réalisés par l'entreprise Saarmontan au fond. De plus ces coûts concernent le scénario 1 qui seul a fait l'objet d'un appel d'offres. Les coûts affectés aux autres scénarios ont été déduits par BMG de ces premiers éléments.

C'est pour cela que la phase de déstockage pèse en termes de conditions de travail, de délais et de coût dans les opérations de fermeture. Elle oblige et obligera à mesurer en continu tous les paramètres de risques.

Par expérience, après 38 ans de mine, je (A. Rollet) sais qu'il n'est jamais possible de tout maîtriser en matière de sécurité dans des cas comme celui-ci où on s'expose à des risques de sur-accidents, en mariant le minier avec le chimique. Ce ne sont pas toutes les instances successives créées depuis plus d'un siècle, syndicats, délégués mineurs, comités d'entreprise, comité d'hygiène et sécurité, service des mines, toute comme les nombreuses compétences acquises par les mineurs, ouvriers, agents de maîtrise et ingénieurs qui nous assurent une maîtrise à 100% de la situation. Je mettrai donc en place les moyens d'intervention et de contrôle qui permettront de maîtriser au mieux cette opération très délicate et de prendre les meilleures décisions.

→ Les durées des opérations

Certaines personnes demandent pourquoi le déstockage serait si long et jugent nécessaire d'aller très vite au regard de la dégradation des galeries du stockage – des doutes sont émis sur ces questions de calendrier, des contributeurs jugeant que les durées présentées sont artificiellement allongées pour valoriser les solutions de confinement.

4.5.4. Les enjeux spécifiques du déstockage

→ La destination des déchets

De nombreux contributeurs interrogent le maître d'ouvrage sur la destination des déchets, souhaitent savoir sur quel site ils vont être restockés, connaître les lieux de stockage possibles ou comprendre pourquoi le site de Sondershausen a été préféré à celui d'Herfa-Neurode.

Quelques avis suggèrent de restocker les déchets de classe 0 en Allemagne et les déchets de classe 1 en France, par exemple sur le site de Dambron en Côte d'Or – site qui avait été cité par l'INERIS dans ses études.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

En ce qui concerne le choix du lieu de stockage et/ou restockage, nous tenons à rappeler que les déchets les plus dangereux doivent obligatoirement être stockés en stockage souterrain – et non en surface. Cela tient au fait que le risque de contamination des nappes est beaucoup plus important avec des stockages réalisés en surface qu'avec des stockages souterrains dans des mines de potasse ou de sel, situés nettement sous les nappes phréatiques alimentant la population en eau potable.

Les mines souterraines de sel offrent quant à elles le double avantage de ne pas présenter de venues d'eau importantes, sans cela il n'y aurait plus de sel, et de se refermer naturellement sur elles-mêmes du fait du phénomène appelé fluage. Le sel gemme classique, tout comme le minerai de potasse, possèdent en effet cette capacité de refermer tous les vides situés à proximité sous l'effet du poids des terrains qui les recouvrent jusqu'au jour. C'est ainsi que tous les déchets finiront par être enfermés dans une gangue saline.

Dans le cas du scénario 1 (que nous mettons en œuvre actuellement), les déchets seront restockés dans la mine de potasse de Sondershausen (Allemagne). Pour tous les autres scénarios, nous avons considéré à ce stade que les déchets les moins dangereux (déchets de classe 1) pourront aller dans un centre d'enfouissement technique de classe 1 proche de l'Alsace et que les déchets les plus dangereux (qui relèvent obligatoirement d'un stockage souterrain) iront dans la mine de Sondershausen. Le transport se fera par camions, de la mine Joseph-Else à Wittelsheim à la mine de Sondershausen, sur 580 km. Ces hypothèses pourraient être modifiées par les résultats des nouveaux appels d'offres qui devraient être passés, si un autre scénario était choisi, et qui pourraient conduire à choisir un autre site de destination pour le restockage.

Des contributeurs interrogent aussi sur l'existence d'un site sans risque, ou sans nappe phréatique, mais aussi sur les spécificités des sites allemands pour savoir si les conditions de stockage en Allemagne sont meilleures et si aucune nappe phréatique ne peut y être menacée.

Quelques expressions dénoncent le fait que l'on déplace le problème vers un autre site et estiment que la France devrait assumer ses déchets.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

D'après les experts qui se sont prononcés sur la sûreté des différents stockages souterrains de déchets ultimes, il n'y a pas de raison de considérer que les conditions seront meilleures à Sondershausen ou même à Herfa-Neurode. Tout comme en Alsace, ces mines allemandes sont surmontées d'une nappe phréatique et les exploitants allemands prévoient des mesures de fermeture par des barrages à base de bentonite.

Pour éviter un restockage déplaçant le problème, des avis évoquent l'intérêt de revaloriser les déchets et considèrent comme une priorité de s'interroger sur un retraitement avant restockage.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Nous avons fait examiner la question du traitement des déchets, pour éviter un nouveau stockage. Sur ce point, vous pouvez observer dans le dossier de concertation disponible sur le site internet dédié à la concertation (www.concertation-stocamine.fr) que des mesures de traitement du mercure et de l'amiante sont envisageables. Néanmoins, l'extraction du mercure contenu dans certains déchets, hormis son coût très élevé, ne permet pas de changer la destination de ces déchets puisque les autres substances qu'ils contiennent ne peuvent pas relever d'un autre type de stockage et devront être entreposés dans une mine. Quant à l'amiante, qui ressort de la classe 1, son coût de traitement par vitrification est très élevé alors que son impact potentiel sur la nappe, dans le cas d'un stockage en mine, est nul.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que le surcoût de traitement, qui pèserait largement dans les opérations de fermeture est évalué, dans le cas des scénarios 3, 4 et 5 respectivement à 16,4 M€, 27 M€ et 33 M€.

→ La surveillance de la pollution

La question de la surveillance des effets du stockage à long terme revient régulièrement dans les contributions. De nombreuses personnes ont questionné le maître d'ouvrage sur les solutions qui seront mises en œuvre pour surveiller l'arrivée éventuelle d'une pollution en provenance du stockage et pour organiser cette surveillance dans le temps, avec des garanties de pérennité.

Au delà de la surveillance, des participants se sont également interrogés sur ce qui pourrait être mis en œuvre pour traiter une éventuelle pollution. Le stockage en surface est considéré par quelques-uns comme la bonne solution, permettant d'assurer une surveillance aisée des colis de déchets.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage (déjà présentés ci-avant)

Une fois le stockage fermé, une surveillance des différents phénomènes sera poursuivie afin, le cas échéant, de proposer des mesures complémentaires de protection de la nappe. Des trous de sondes ou des tuyaux placés dans les deux derniers puits permettront de suivre le niveau d'eau dans la mine mais également sa qualité. Si les phénomènes d'envoyage et le niveau de contamination de la saumure devaient être plus importants qu'imaginé, il sera possible d'agir soit en forant directement dans le stockage pour pomper, soit en pompant dans la nappe à la sortie des puits concernés. La première substance a priori la plus impactante serait le sel expulsé par toute la mine.

Il sera donc encore possible d'agir une fois le stockage refermé, ce qui constitue une garantie complémentaire de protection de la nappe phréatique.

4.6. Les positions sur les scénarios de déstockage

Les avis des participants à la concertation portent assez peu sur le choix d'un des 5 scénarios (sont considérées ici les expressions indiquant explicitement le choix d'un scénario – de nombreuses expressions demandent un « déstockage total », sans précision de scénario) : 71 contributions sur 433 ont exprimé un choix.

Pour chacun des 5 scénarios présentés à concertation sont comptabilisées (prenant position pour ou contre) :

- 17 contributions sur le scénario 1 ;
- 7 contributions sur le scénario 2 ;
- 6 contributions sur le scénario 3 ;
- 8 contributions sur le scénario 4 ;
- 33 contributions sur le scénario 5.

Deux scénarios non étudiés et non présentés à la concertation ont fait l'objet d'expressions spontanées :

- un scénario de confinement total : 10 contributions ;
- un scénario de déstockage total, y compris le bloc 15 : 181 contributions.

4.6.1. Les avis exprimés sur les 5 scénarios présentés à la concertation

→ Le scénario 1

Ce scénario est présenté par des contributeurs comme la seule solution pouvant être mise en œuvre au regard des risques des opérations de déstockage pour les travailleurs. L'état des galeries laisse craindre à ces personnes des risques trop importants. Elles argumentent aussi sur le fait que la réversibilité est « *une idée morte* ».

Pour d'autres qui défendent un déstockage maximal, voire le déstockage total, le scénario 1 est une première étape avant d'aller plus loin. Ils attendent sa mise en œuvre au plus vite ; elle devra permettre d'apprendre sur les risques des opérations de déstockage et d'avancer en toute sécurité.

La seule mise en œuvre de ce scénario, consistant à extraire « *uniquement 56% du mercure* », est considérée comme insuffisante par les partisans d'un déstockage total : « *On se situe au milieu du gué et il n'apparaît pas envisageable de ne pas aller jusqu'à sortir 100 % du mercure* » ; ils jugent aussi que l'idée de déplacer des colis au sein du stockage sans les sortir est « *ridicule* ».

→ Le scénario 2

Quelques contributeurs sont favorables à ce scénario car il permettrait de déstocker un maximum de mercure, sans augmenter considérablement le coût et les risques des opérations de déstockage.

D'autres y sont totalement défavorables : ils considèrent qu'il limite l'investissement mais qu'il aurait le défaut de ne pas tout évacuer ; il ne serait donc pas pertinent, car il n'assurerait pas la protection de la nappe, le rapport coût-quantité de produits déstockés lui est défavorable et trop de produits dangereux resteraient au fond.

→ Le scénario 3

L'expression des acteurs est majoritairement défavorable à ce scénario. Les arguments avancés sont similaires à ceux du scénario 2.

→ Le scénario 4

Salué a minima par les défenseurs d'un déstockage maximum, ce scénario apparaît également pour certains comme le plus réaliste. Pour d'autres, il n'est toujours pas suffisant (des colis de déchets restant au fond) pour garantir la protection de la nappe.

→ Le scénario 5

De nombreux acteurs plébiscitent le scénario 5 qu'ils considèrent comme la moins mauvaise solution. Parce que les risques d'une intervention dans le bloc 15 sont jugés trop importants, ce scénario apparaît également à certains comme le plus réaliste pour préserver la nappe d'Alsace et le seul pour lequel l'argent public serait bien utilisé – à ce titre, il est préféré au scénario 4.

Quelques personnes demandent toutefois qu'il dispose de barrages de confinement équivalents à ceux des 4 autres scénarios.

4.6.2. Les avis exprimés sur les deux autres scénarios

➔ Le déstockage total, y compris le bloc 15

Une majorité des contributeurs a sollicité la mise en œuvre du déstockage total de StocaMine, y compris du bloc 15, seul moyen pour eux de garantir qu'il n'y ait aucune pollution de la nappe phréatique.

Quelques personnes sollicitent des conditions particulières pour la mise en œuvre de ce scénario, comme la revalorisation des déchets pour limiter le restockage et « *le déplacement des risques* » ou encore une prise de risques minimale pour les travailleurs.

Les défenseurs de cette solution estiment qu'il y a là une question de responsabilité envers les générations futures et l'environnement.

Parfois cette solution est avancée comme la seule permettant de « *réparer les erreurs du passé* ».

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage (déjà présentés ci-avant)

Nous sommes très loin, étant donné notre longue expérience minière, de partager votre optimisme sur le déstockage. Nous sommes d'avis de se concentrer sur le réalisable.

Pour répondre à la question de la faisabilité d'un déstockage total, nous souhaitons rappeler quels sont les principaux risques pour les opérateurs, notamment dans le bloc 15. Dans l'état initial du stockage, on pouvait imaginer tout déstocker. Mais aujourd'hui, les conditions ne sont plus du tout les mêmes que lorsque les colis de déchets ont été descendus et rangés au fond. Le sol était plat à l'inverse de maintenant, les déplacements plus faciles, les hauteurs suffisantes, les emballages des colis récents. Le phénomène de fluage du sel gemme, qui se referme sur lui-même, est particulièrement rapide dans cette mine, notamment au niveau du bloc 15, creusé à une profondeur différente. Il a eu pour conséquence de détériorer très largement les galeries d'accès et de coincer les colis voire de les rendre inaccessibles mais aussi de détériorer les emballages.

En plus des risques miniers, il existe désormais des risques chimiques beaucoup plus forts que lors de l'arrivée de l'entreposage. Il s'agit de manipuler des emballages fragilisés, tout particulièrement ceux des big-bags, dont les produits dangereux peuvent se répandre et laisseront échapper des émanations toxiques. L'arsenic et le mercure notamment, l'un sous forme de fines particules solides, l'autre sous forme de gaz, vont en partie se répandre dans l'air. Un système d'aspiration et de filtration de l'air pollué au sein de chaque bloc en cours de déstockage sera installé afin de ne pas contaminer le reste du stockage et de la mine. Les travailleurs seront entièrement protégés lors des opérations mais il faut bien comprendre que les conditions de travail seront très contraignantes et stressantes (combinaisons intégrales, masques, températures élevées, attention soutenue aux risques, etc.) et que la combinaison des risques de chute de blocs ou de colis avec les risques de dégagement de substances toxiques rendra les travaux plus périlleux.

Nous espérons que les périodes d'apprentissage prévues permettront de mettre au point les meilleures procédures ainsi que les formations du personnel. Les intervenants seront sollicités de façon soutenue à chaque instant, et ce pendant un an, deux ans ou plus selon les scénarios. C'est pour cela que la phase de déstockage pèse en termes de conditions de travail, de délais et de coût dans le sujet de la fermeture. Elle oblige et obligera à mesurer en continu tous les paramètres de risques. Nous aurons besoin de beaucoup plus de personnels que ceux dont disposait StocaMine initialement. Notons par ailleurs que le médecin du travail de StocaMine n'était pas favorable à exposer le personnel dans des opérations de déstockage.

Nous vous rappelons néanmoins que quels que soient les scénarios choisis parmi les 5 scénarios présentés à la concertation, aucun ne conduit à une pollution de la nappe. Ce serait également le cas si aucun déstockage préalable n'était réalisé.

La mise en œuvre du déstockage total est réclamée au nom de l'engagement de réversibilité qui, selon les personnes s'exprimant sur ce point, avait été pris au moment de l'ouverture de StocaMine, avait justifié le soutien au projet des habitants, acteurs et élus, est inscrit dans l'arrêté préfectoral de 1997 et constitue « *un engagement qui doit être respecté* ».

Devant « *les incertitudes et l'impossibilité de prédire ce qui se passera pour la nappe phréatique* », les défenseurs de ce scénario évoquent également l'application du principe de précaution contenu dans l'article 5 de la charte de l'Environnement.

Pour répondre à la question des risques des opérations de déstockage, notamment dans le bloc 15, les contributeurs indiquent qu'il est possible de s'appuyer sur l'expérience des anciens mineurs ou encore sur celle de M. BUSER.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Concernant la réversibilité nous souhaitons préciser ce que l'arrêté préfectoral d'autorisation indiquait. Il ne s'agissait nullement d'une promesse de tout ressortir - sinon nous aurions à faire à un lieu d'entreposage temporaire et non de stockage - mais de se garder la possibilité, durant l'exploitation, de retirer tout ou partie des déchets. L'arrêté prévoit une possibilité de stockage illimité au fond sous réserve d'obturation des accès aux zones contenant des déchets, ce que prévoit chacun des 5 scénarios de fermeture étudiés.

Ceci est précisé dans l'article 2 de l'arrêté : « Deux ans au plus tard avant l'échéance de cette autorisation d'exploitation de 30 ans, l'exploitant devra soit déposer une demande de prolongation de l'autorisation dans les conditions prévues à l'article 3.1. de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, demande qui sera instruite comme une nouvelle demande d'autorisation. Si cette demande porte sur une autorisation pour une durée illimitée de dépôt au fond, elle devra préciser les conditions d'obturation à terme de la fermeture de l'exploitation des accès à la zone contenant les déchets (puits et galeries), et les conditions de surveillance de l'environnement mises en place. A cette fin, l'exploitant devra mener une étude approfondie des modalités de remblaiement des puits, basée sur une mesure in situ dans les puits des MDPA et sur la comparaison des différents matériaux et procédés. »

Concernant le principe de précaution, M. Alain DORISON, représentant l'Etat, a rappelé que les procédures en cours participaient bien au respect du principe de précaution : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

→ Le confinement total

Pour les personnes défendant un scénario de confinement total des déchets, l'idée de déstocker est perçue comme une « *ineptie, parce que l'on ne fait que reporter le problème en Allemagne* », parce que les risques chimiques et miniers pour les opérateurs sont trop importants et que de nombreux sites miniers ont déjà été fermés et sont contrôlés par l'organisation de surveillance des mines qui existe en France.

Par ailleurs, leurs arguments portent sur l'intérêt de ce scénario pour une bonne gestion de l'argent public.

4.6.3. Les commentaires sur les positions des autres acteurs

Les personnes favorables au déstockage maximal revendiquent le fait que « *tous les acteurs* » (les élus, les collectivités et notamment le Conseil général du Haut-Rhin et la Région Alsace, la population et les organisations syndicales de mineurs) se sont prononcés pour cette solution. Dans ce contexte, ils demandent pourquoi cette solution n'est pas encore mise en œuvre et considèrent que les élus et les populations ne sont pas écoutés.

En raison de l'absence de décision sur le projet de fermeture depuis plusieurs années, quelques habitants s'interrogent sur la position et le rôle des élus : ils sollicitent de la part de ceux-ci une position claire et une mobilisation en faveur du déstockage total.

Des critiques s'expriment à l'encontre des partisans du déstockage total qui, en défendant l'idée d'un restockage en Allemagne, reportent le problème ailleurs (des acteurs interrogent sur leur « *conscience* » ou évoquent un syndrome NIMBY⁴).

Selon quelques avis, la concertation va permettre de « *décrisper* » les populations qui sont sensibilisées « *depuis le début par les propos alarmistes tenus par le collectif Destocamine* ».

4.7. La mise en œuvre du déstockage

4.7.1. La nécessité d'agir vite

Les participants à la concertation s'accordent très généralement à dire qu'il faut agir rapidement pour fermer le stockage souterrain et que « *trop de temps a été perdu* » sur ce dossier.

⁴ « Not In My Back Yard » (« Pas dans mon jardin »).

La dégradation des galeries, le fait que « *plus le temps passe, plus le déstockage sera difficile* » et les dépenses annuelles importantes d'entretien de la mine et du stockage sont régulièrement cités comme des arguments justifiant la nécessité d'agir.

Qu'elles se positionnent ou non en faveur du déstockage total ou de l'un ou l'autre des scénarios, des personnes recommandent de débiter rapidement les travaux du scénario 1 afin d'enrichir les connaissances et d'améliorer le savoir-faire, de manière à pouvoir poursuivre le déstockage « *le plus loin possible* ».

4.7.3. Une commission de suivi des travaux

Plusieurs personnes, dont notamment les représentants du collectif Destocamine, ont réclamé au cours de la concertation que soit mise en place, dans le cadre du scénario 1 dont les travaux débutent au premier trimestre 2014, une commission de suivi des travaux. Elles souhaitent que cette commission permette de partager avec toutes les parties prenantes et d'échanger au fur et à mesure sur les difficultés rencontrées, voire, dans le cas d'extrêmes difficultés, « *de décider collégalement d'arrêter les travaux* ».

Elles précisent que les syndicats pourront être aux côtés des opérateurs pour la gestion des questions de sécurité ou revendiquent un droit de regard sur les travaux. D'autres contributeurs s'exprimant sur ce sujet salueraient une telle commission permettant d'appliquer une transparence maximale.

Plus en détail, certains demandent :

- que cette commission soit mise en place dès les premières interventions dans le cadre du scénario 1 ;
- qu'elle s'organise dans une configuration plus souple que la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) de StocaMine et plus facile à réunir ;
- que ses membres soient nommés dès la prochaine réunion de la CLIS et que les collègues de la CLIS y soient représentés. Il est posé la question de la présence d'experts dans cette commission.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est favorable à la constitution d'une commission de suivi des travaux.

(NDLR : ce sujet a été débattu au cours de la réunion technique d'approfondissement du 14 février 2014 et la réflexion sur l'organisation de cette commission est engagée).

4.7.4. Le financement

La question du financement a largement nourri les expressions des habitants et des acteurs, principalement pour évoquer ou argumenter sur des solutions évitant un financement public. Pour autant, les participants à la concertation souhaitent que l'effort financier de l'Etat soit au rendez-vous : pour certains, ils craignent que le contexte économique actuel constitue un argument pour freiner une décision de déstockage total.

Le souhait d'appliquer le principe « pollueur-payeur » et de faire payer le groupe SECHE (que certains estiment responsable de l'incendie de 2002) a régulièrement été évoqué par les acteurs et les habitants. Certains citent l'article L 541-2 du code de l'environnement qui permet de se retourner vers le producteur des déchets. D'autres demandent cette application parce « *qu'il apparaîtrait naturel qu'une entreprise qui a encaissé de l'argent pour enfouir les déchets participe au financement du déstockage* ». Une personne suggère de réquisitionner les sites du groupe SECHE pour stocker les produits de classe 1 ; une autre d'en appeler à l'assurance de l'industriel « *qui doit être couvert pour ce type de risques* » ; une autre s'interroge sur la possibilité de fermer l'accès de cette entreprise aux marchés publics.

Une grande partie des participants à la concertation dénonce l'idée d'un financement public et s'oppose au fait que les citoyens payent les conséquences des risques qui ont été pris par des industriels ; selon plusieurs expressions, « *ce n'est pas aux citoyens d'assumer cette responsabilité* » et « *les habitants du Bassin potassique n'ont pas demandé à être dépositaires de ces poubelles* ».

Plusieurs questions ont été posées sur le fonds de garantie mis en place dès l'ouverture de StocaMine et sur la possibilité d'y recourir. La réponse apportée par le maître d'ouvrage (ce fonds est aujourd'hui doté de 2,5 millions d'euros environ) a suscité de nouvelles questions portant sur le décalage entre le coût des travaux de fermeture et la somme provisionnée et quelques doutes sur le fait que ce fonds ait pu être utilisé à d'autres fins.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Depuis 2005, c'est l'Etat français qui a repris la société des Mines De Potasse d'Alsace (MDPA) dont StocaMine est la filiale. L'Etat est donc le seul actionnaire de StocaMine. Depuis 2009, ce dernier a placé les MDPAs en liquidation amiable et une nouvelle équipe de direction a été nommée. Depuis 2011, c'est cette même équipe qui dirige aussi la filiale StocaMine avec comme objectifs de mettre fin aux activités de cette société, dans le respect de l'environnement, des personnels et des coûts.

Quasiment toutes les dépenses de StocaMine sont assurées par subvention de l'Etat, comme cela sera le cas pour les opérations de fermeture du stockage.

Le principe du "pollueur-payeur" est régulièrement évoqué dans la concertation mais ne peut être appliqué en l'espèce pour plusieurs raisons.

En ce qui concerne l'idée de se retourner contre le fournisseur des déchets non conformes, il n'y a pas de raison juridique de le faire car StocaMine délivrait des documents d'élimination définitive. Au cas où le stockage à StocaMine ne serait plus jugé sûr, c'est à StocaMine d'en assurer le risque.

Par ailleurs, le jour de l'incendie, StocaMine était encore une société publique car elle était détenue à parts égales par trois sociétés dont deux appartenaient au groupe EMC (Entreprises Minières et Chimiques), lui-même détenu par l'Etat. La troisième entreprise était TREDI, une filiale du groupe Séché ; le Groupe Séché possédait donc seulement un tiers du capital de StocaMine. En 2005, l'Etat a redistribué les cartes, a repris en direct les MDPAs et leur a confié en tant que filiale la société StocaMine, dont tous les frais actuels sont en conséquence financés par l'Etat.

Enfin, il faut noter que le 1^{er} janvier 2014 les MDPAs ont absorbé leur filiale StocaMine afin de simplifier les structures de ces deux sociétés, d'en faciliter le fonctionnement et de régler le devenir des personnels anciennement employés par StocaMine.

J'ai (A. ROLLET) en effet constaté que deux garanties financières avaient été mises en place au démarrage de StocaMine, l'une sous forme de caution bancaire pour couvrir les charges de fermeture du site, l'autre sous forme d'un fonds de garantie pour couvrir d'éventuelles charges de déstockage.

A la suite de l'incendie de 2002, toutes les banques ont refusé d'accorder de nouvelles cautions bancaires à StocaMine pour la fermeture du site. Par ailleurs, les taux de rendement sans risque qui auraient dû faire prospérer le fonds de garantie sont loin d'avoir été si productifs qu'espéré initialement. Nous nous trouvons donc aujourd'hui avec un fonds de garantie légèrement supérieur à 2,4 millions d'euros, nanti au profit du préfet du Haut-Rhin.

4.7.5. Les entreprises en charge du déstockage

Plusieurs questions ont été posées au cours de la concertation sur l'identité et les qualifications des entreprises chargées du déstockage prévu dans le scénario 1 ou encore sur l'organisation, le déroulement et le résultat des appels d'offres de travaux.

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

Pour les opérations de déstockage qui vont être engagées (scénario 1), nous nous sommes organisés en deux temps pour nous attacher les services d'une société experte dans ce domaine :

1. Nous avons initialement interrogé l'exploitant d'Herfa-Neurode, K+S Entsorgung, qui est venu visiter le stockage mais qui nous a indiqué qu'il n'était pas compétent pour ce type d'opération, qu'il avait bien sorti des transformateurs stockés au fond afin de récupérer du cuivre pour revente, mais qu'il n'était jamais intervenu en présence d'amiante et qu'il ne souhaitait pas réaliser ce type d'opération.
2. Nous avons ensuite élargi notre champ de recherche puisque pour la réalisation du scénario 1 nous avons organisé une consultation des entreprises au niveau européen. Ceci afin de permettre à toute société ou à toute ingénierie compétente, en particulier en matière de déstockage, de présenter une offre. Malgré le fait que cet appel d'offres ait été consulté par une centaine d'entreprises, au regard de la complexité des opérations nous n'avons finalement reçu que deux offres pour le déstockage, et trois offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux. Nous avons retenu pour le déstockage une entreprise allemande, la société Saarmontan, créée jadis par les Houillères de la Sarre.

4.7.6. La future décision du ministre

Les contributeurs s'expriment assez peu sur la décision que prendra le ministre à la suite de la concertation, sauf pour questionner sur la date de cette décision. Toutefois quelques acteurs, argumentant sur l'urgence à agir, sollicitent les élus et l'Etat afin « *qu'ils prennent leur responsabilité et exigent la prise d'une décision* ».

Selon plusieurs expressions, la décision et les enjeux de ce dossier ne sont pas techniques mais politiques et il appartient à l'Etat « *d'avoir le courage de décider du déstockage total* ». Il doit aussi « *dépasser les contingences pécuniaires et techniques pour prendre la bonne décision* » (« *le bon sens de la population doit ainsi l'emporter et l'Etat ne doit pas appliquer une politique de la demi-mesure* » ou encore une décision sur le déstockage total « *permettrait de regagner la confiance du peuple* ».)

4.8. Les avis sur la concertation

4.8.1. Le principe et les objectifs de la concertation

Quelques contributeurs considèrent que la concertation s'apparente plus à un effort de communication « *sur des choix déjà faits* » qu'à « *un vrai débat* ».

Ils soulignent que le maître d'ouvrage s'efforce de répondre à tout, mais considèrent, pour ceux qui regrettent l'absence d'un scénario de déstockage total y compris bloc 15, qu'il reste « *très peu de marges de manœuvre* ». Certains jugent que la concertation n'a pas respecté ses principes fondamentaux qui seraient que « *l'on s'accorde sur un projet* ».

Parce que l'équipe de l'exploitant a plaidé pour le confinement, certains estiment que StocaMine n'aurait pas dû mener cette concertation, d'office « *biaisée* ». Le collectif Destocamine a, dans cet esprit, dénoncé le fait de ne pas avoir accès à la tribune des réunions publiques.

Quelques personnes estiment que la concertation est inutile, l'avis local étant « *unanime en faveur du déstockage total* ».

D'autres soulignent au contraire qu'il est important que chacun puisse s'exprimer sur le sujet de StocaMine, que la concertation est utile et nécessaire et que le débat est « *un vrai débat* ».

Les éléments de réponse et/ou d'information apportés au cours de la concertation par le maître d'ouvrage

En mai 2013, c'est l'Etat qui a demandé à StocaMine de lancer une nouvelle concertation, sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public et en présentant 5 scénarios qu'il a choisis. Le premier dossier de fermeture a été déposé le 24 juin 2013 avant le lancement de la présente concertation. Il sera amendé en fonction de la décision que prendra l'Etat suite à cette concertation. C'est là que se situe l'opportunité de cette démarche.

Pour cela, tous les avis émis durant cette phase de concertation seront pris en compte dans un bilan du maître d'ouvrage StocaMine, mais aussi dans le compte rendu du garant de la concertation, M. Henri WATISSEE, et dans le rapport de M. Alain DORISON, membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable, représentant l'Etat. Ces documents éclaireront l'Etat dans sa décision sur les conditions de fermeture du stockage souterrain.

4.8.2. Le dispositif de la concertation

Quelques critiques ont été adressées sur le déroulement et les modalités de la concertation : des personnes ont dénoncé un manque d'information sur la tenue de la concertation, regretté que le document d'information diffusé dans toutes les boîtes aux lettres du Bassin potassique ait été distribué avec les publicités et qu'à ce titre, il ait pu être manqué, qu'il n'ait pas été diffusé plus largement qu'à l'échelle du Bassin potassique ou que sa qualité « *ne permette pas de trancher sur les scénarios* » - d'autres personnes estimant au contraire que les documents sont « *aboutis et de bonne facture* ».

Les participants ont régulièrement salué le travail et le rôle du garant de la concertation, qui a montré selon plusieurs avis une « *grande écoute* », « *fait preuve de patience* » et a participé « *à apaiser les débats* ».

Quelques rares personnes ont abordé au cours de la concertation des sujets plus larges que celui de StocaMine, portant notamment sur la gestion des déchets en France, réclamant que l'on travaille à produire moins de déchets ou que l'on s'inquiète davantage des conséquences futures de notre « *mauvaise gestion des déchets* ».

5. Les enseignements de la concertation et la poursuite des échanges et de l'information

Les MDPA ont établi le présent bilan de la concertation qui s'est tenue entre le 15 novembre 2013 et le 15 février 2014 pour garder trace des observations émises par le public et pouvoir, sur ces bases, enrichir les prochaines étapes d'études et de travaux.

Ce bilan est adressé à la Commission Nationale du Débat Public et rendu public. Il sera également joint au dossier d'enquête publique. Il sera bien entendu transmis à l'actionnaire des MDPA afin de lui fournir des informations complémentaires à celles que lui donnera le représentant du CGEDD missionné par l'Etat. L'Etat pourra ensuite choisir l'option de fermeture qu'il souhaite que les MDPA retiennent dans leur dossier.

Le maître d'ouvrage présente dans cette dernière partie du bilan :

- les enseignements qu'il tire de la concertation ;
- les suites concrètes qu'il se propose d'y donner en termes d'échanges et d'information.

5.1. Les enseignements de la concertation

→ Sur le déroulement de la concertation

Le maître d'ouvrage tire un bilan très positif du déroulement de la concertation et remercie les contributeurs pour leur participation. Cette période de trois mois lui a permis des rencontres directes avec les habitants et les acteurs, notamment au cours des trois réunions publiques.

Les échanges oraux, mais aussi par écrit, ont été riches : l'éventail des questionnements était large et de nombreux sujets ont pu être abordés, relatifs entre autres à l'histoire de StocaMine, à l'état actuel du stockage, aux composantes techniques des 5 scénarios, aux importantes questions des effets pour la nappe phréatique ou encore, d'une manière très concrète, sur les travaux de déstockage qui seront engagés au printemps 2014.

Il a le sentiment que les débats ont été utiles de part et d'autre pour mieux partager la connaissance et les enjeux du projet de fermeture. Il a bien noté les perceptions des habitants et des acteurs sur ces enjeux ainsi que leur fort intérêt sur le devenir du stockage.

Il remercie pour leur présence continue aux réunions M. Henri WATISSEE, garant de la concertation, et M. Alain DORISON, représentant l'Etat, dont les rôles de médiation et d'écoute du territoire ont été bien compris et acceptés par les participants à la concertation. Cette présence a à son sens fortement contribué à la sérénité de plus en plus grande des débats. Il remercie tous les acteurs du Bassin Potassique, élus, membres d'associations, administrations, qui ont œuvré pour permettre à cette concertation de se dérouler dans de bonnes conditions.

On peut constater en effet que l'évolution a été sensible entre le climat calme et l'écoute de la troisième réunion publique et celui de la première, qui avait été difficile et parfois houleuse, et notamment marquée par des mises en cause vives des représentants à la tribune, avec des interpellations sur leur légitimité. La réunion publique d'approfondissement organisée le 14 février 2014 a été de très bonne tenue, avec de l'écoute et des échanges argumentés sur le fond.

Le maître d'ouvrage peut regretter des attaques personnelles, notamment à l'encontre de M. Alain ROLLET, ou encore la présence d'un perturbateur à la tribune pendant toute la deuxième réunion publique, qui a gêné les participants – certaines personnes du public se sont plaintes en aparté que cette manifestation nuise à la concentration de tous et au sérieux des débats. Mais ces regrets ne remettent pas en cause ce bilan positif.

Le maître d'ouvrage espère avoir répondu aux attentes du public en plusieurs points.

Il a eu le souhait de proposer une information complète et transparente sur les 5 scénarios de déstockage, au travers de différents documents d'information les plus pédagogiques possibles, étayés par les 17 rapports d'études rendus sur le projet entre 2010 et 2013. Ceux-ci ont été mis à disposition au travers du site Internet dédié à la concertation qui reprend par ailleurs tous les éléments d'information et les possibilités d'expression.

Il a également été vigilant à ce que le déroulement de la concertation soit conforme à la demande ministérielle (courrier du 30 mai 2013 à l'exploitant), au cadre défini par l'article L.121-16 du code de l'Environnement, aux valeurs de la Commission Nationale du Débat Public et à chaque demande qui lui a été faite par le garant de la concertation.

Par respect vis-à-vis des participants et des engagements pris en préalable, il s'est attaché à ce que tous les rendez-vous de la concertation et annonces faites (publication des comptes rendus des réunions publiques, réponses apportées par écrit aux questions...) soient tenus.

Enfin, il s'est mobilisé pour apporter de manière quasi-systématique des réponses écrites aux questions et avis adressés par le public, publiées au fur et à mesure sur le site Internet et visibles par tous, et a mobilisé pour chaque réunion publique 6 à 7 représentants de ses bureaux d'études afin de pouvoir apporter le maximum de précisions dans les réponses aux questions des participants et il a été attentif à répondre complètement à toutes les demandes qui lui étaient faites : demandes de précisions ou d'informations sur l'entreprise, sur l'histoire de StocaMine, les futurs travaux de déstockage, etc., demande du collectif Destocamine d'organiser une réunion technique d'approfondissement le 14 février 2014, position favorable à la création d'une commission de suivi du déstockage dans le cadre de la Commission Locale d'Information et de Surveillance – CLIS – de StocaMine.

Le dispositif de concertation avait été particulièrement conçu pour permettre et faciliter l'expression du public. Il semble que les modalités proposées ont pu répondre aux attentes car elles ont été largement

utilisées et le présent bilan reflète (4. Les expressions recueillies) la richesse des thématiques qui ont été abordées par les contributeurs.

→ Sur la participation à la concertation

433 expressions (orales et écrites) ont été recueillies au cours de la concertation, émanant de 360 personnes différentes.

Les habitants ont représenté les participants les plus nombreux, ce qui est un motif de satisfaction. En ce sens, la concertation a répondu à son principe qui est d'organiser la participation du grand public.

Le nombre de contributions recueillies est un peu supérieur aux moyennes rencontrées dans d'autres concertations recommandées par la CNDP avec garant, mais l'on aurait pu s'attendre à une participation plus élevée en raison de la sensibilité locale au sujet StocaMine.

En particulier, des efforts avaient été portés sur la diffusion de l'information avec 25 000 documents et « lettres T » distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des 12 communes du Bassin potassique (soit un bassin de population de 65 000 habitants environ). Or, 134 « lettres T » seulement ont été réceptionnées, ce qui représente un taux de retour faible, de l'ordre de 0,5 %. Le site Internet dédié était également conçu pour un libre accès du grand public aux informations sur le projet et à l'expression. A ce titre, on peut noter que le sujet et la concertation n'ont pas largement mobilisé.

Les contributeurs de la concertation sont aussi dans leur quasi-totalité des contributeurs locaux : pour ceux ayant indiqué leur lieu de résidence, ils sont à 96 % originaires du Haut-Rhin, dont 51 % originaires des communes du Bassin potassique et 25 % (soit 65 contributeurs) de la commune de Wittelsheim. La réunion publique de Wittelsheim est également celle qui a connu la plus forte participation (230 personnes) et qui a rassemblé le plus grand nombre d'habitants. 150 personnes étaient présentes à la réunion de Wittenheim et 130 à la réunion d'Ensisheim, avec dans cette dernière une faible proportion d'habitants de la commune (une quinzaine). En effet, les participants aux réunions publiques ont été souvent les mêmes.

Plus généralement, les représentants et membres du collectif Destocamine ont été les participants qui ont globalement émis le plus grand nombre de contributions par personne et ont été, à ce titre, les plus mobilisés au cours de la concertation. Ils ont été présents à toutes les réunions et ont utilisé, à titre personnel ou comme membres du collectif ou d'associations membres du collectif, toutes les modalités d'expression écrite proposées. 7 des 24 cahiers d'acteurs publiés au cours de la concertation émanent du collectif et des associations s'en déclarant membres et 3 autres reprennent quasi intégralement le contenu du cahier d'acteurs de Destocamine. Plus globalement, 12 des 24 cahiers d'acteurs s'appuient sur l'argumentaire développé par Destocamine en faveur du déstockage total et portant sur le fait que la nappe serait irrémédiablement polluée (*cf. ci-après « Le contenu des débats »*).

Les élus, hors les maires des communes de Wittelsheim, Wittenheim, Feldkirch, Wattwiller et Ungersheim et les conseillères régionales d'Alsace Djamila SONZOGNI et Cléo SCHWEITZER, ont été assez peu nombreux à participer à la concertation et à s'exprimer sur le fond du dossier au cours des réunions publiques. 6 élus, groupes politiques et collectivités ont rédigé un cahier d'acteurs. Les 9 élus présents à la réunion technique d'approfondissement du 14 février 2014 se sont exprimés à cette occasion sur le projet.

De fait, force est de constater que la concertation n'a pas réellement fait émerger d'acteurs nouveaux, les élus et acteurs associatifs cités étant déjà impliqués dans le dossier depuis plusieurs années - hors quelques acteurs socio-professionnels qui s'étaient peu exprimés jusqu'ici et qui ont sans doute pu profiter des conditions d'expression plus ouvertes de cette concertation placée sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP : SIMA, CCI, UIC, CGPME.

→ Sur le contenu des débats

Le maître d'ouvrage a pu retrouver au cours de la concertation la mesure de l'histoire difficile du projet que connaît son équipe depuis son arrivée sur le dossier StocaMine en 2009. La concertation, et les expressions recueillies, ont particulièrement montré que cette histoire pèse encore largement dans la perception de son travail, dans l'évaluation qui est faite des risques et des solutions à mettre en œuvre.

Le maître d'ouvrage a exprimé le fait qu'il comprend bien le poids de cette histoire pour les habitants et les acteurs : il est exact que le passé a été mouvementé, que des manquements ont été constatés et d'ailleurs condamnés et que dans ce cadre les inquiétudes de la population sont légitimes et qu'il apparaît dans ce contexte difficile de rétablir un climat de confiance. Il regrette toutefois que cela ait parfois permis à certains de dévaloriser la volonté et le sérieux des équipes qui travaillent sur le dossier.

Le maître d'ouvrage a bien noté que la majorité des avis et arguments recueillis au cours de la concertation sont favorables à un déstockage total, comprenant pour certains le déstockage du bloc 15. Il note également que la concertation a fait émerger des avis, peu entendus jusque-là, défavorables à tout déstockage ou favorables au scénario 1 et qui argumentent sur les risques du déstockage pour les opérateurs et sur le fait que les études ont montré que la potabilité de la nappe est garantie.

Il note également qu'une grande partie des expressions de la concertation sont plutôt des positions, souvent identiques sur le fond : pour la plupart, elles s'appuient sur l'affirmation que la nappe phréatique sera impactée par le stockage souterrain quoi qu'il arrive – sur ce point cet argumentaire est souvent fondé sur celui du collectif Destocamine, qui extrait de leur contexte des propos du comité de pilotage des études et du rapport de l'INERIS.

Le maître d'ouvrage souhaite rappeler ici comme il l'a fait au cours de la concertation que, contrairement à ce qui est dit et diffusé largement, ces deux instances n'ont jamais, hier ou

aujourd'hui, affirmé qu'une pollution de la nappe serait inéluctable si tous les déchets de StocaMine n'étaient pas déstockés et qu'il est inexact que « *tous les experts sont d'accord sur une pollution inéluctable de la nappe* ». M. Pierre BEREST, président du comité de pilotage, et l'INERIS ont d'ailleurs adressé des rectifications par courrier au cours de la concertation.

Néanmoins, les expressions recueillies et plus largement les débats au cours de la concertation ont permis de questionner le maître d'ouvrage sur des éléments de détail, parfois extrêmement précis, sur lesquels il s'est efforcé d'apporter les meilleures réponses. Cela est la preuve que le territoire avait également besoin de mieux comprendre et appréhender les enjeux de la fermeture du site et, dans ce cadre, le discours sur les risques pour les opérateurs et la maîtrise de la pollution de la nappe a pu être entendu.

Enfin, on retiendra qu'il existe un réel consensus sur la nécessité d'agir vite, de mettre en œuvre une solution. Les risques des opérations sont également mieux partagés aujourd'hui. Dans ce cadre, la mise en œuvre rapide du scénario 1 a été réclamée et vue comme une première étape pour améliorer la connaissance. La concertation a par ailleurs permis de comprendre que certaines craintes légitimes des populations sont en partie liées à l'impossibilité de « voir » le stockage et d'avoir un regard direct sur ce qu'il s'y passe malgré le fait que de nombreuses personnes ont été conviées à visiter le site de stockage (plus de 130 en 2013).

Le maître d'ouvrage remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et espère avoir pu leur apporter, au cours de la concertation, des réponses qui les ont éclairés. Il souhaite poursuivre l'information et les échanges dans la continuité de ces trois mois de concertation.

5.2. La poursuite des échanges et de l'information

Dans la poursuite de son travail d'études et fort de cette démarche structurée de concertation, le maître d'ouvrage entend poursuivre le travail d'information et d'échanges, selon les principes mis en œuvre jusqu'à ce jour de transparence et de disponibilité.

L'équipe des MPDA entend faciliter la mise en place de la commission de suivi des travaux réclamée durant la concertation et à laquelle elle est entièrement favorable, et ceci dès les premières opérations de déstockage prévues dans le cadre du scénario 1.

Pour répondre aux attentes tout en respectant les prérogatives de la CLIS, présidée par le préfet du Haut-Rhin, et celles de l'exploitant qui reste responsable de toutes les composantes (techniques, sociales et juridiques) de la conduite des opérations de déstockage, cette commission de suivi, dont les modalités sont actuellement en discussion :

- serait une commission spécialisée de la CLIS ;
- disposerait d'une configuration simplifiée permettant de la réunir facilement en intégrant un représentant de chacun des 5 collèges de la CLIS (exploitant, élus, associations, syndicats représentant le personnel et administration).

La création de cette commission devra être compatible avec la transformation de la CLIS en Commission de Suivi de Site (CSS) telle qu'annoncée lors de la réunion tenue en décembre 2012. Les MPDA continueront d'informer régulièrement les membres de la CSS sur l'avancée des surveillances, travaux et études, et la commission de suivi des travaux interviendra aussi lors de ces réunions.

Pour accompagner ce travail de concertation et d'information des acteurs représentatifs du territoire, le maître d'ouvrage se propose de mettre en place différents outils d'information à destination de la population, entre autres :

- le site dédié à la concertation restera ouvert pour conserver la trace des échanges de la concertation – le présent bilan de la concertation y sera mis en ligne. Le maître d'ouvrage envisagera dans les prochains temps une refonte de ses sites (site de StocaMine et site des MDPAs) pour pouvoir proposer une entrée lisible permettant de continuer de diffuser, comme cela a été fait au cours des dernières années, toutes les informations utiles et mises à jour sur le projet et l'avancement des travaux de déstockage et de mettre en ligne les comptes rendus des diverses réunions (réunions de la CLIS, réunions de la commission de suivi...);
- une lettre d'information électronique (newsletter) régulière sera proposée pour des informations brèves et d'actualité concernant notamment les travaux de déstockage qui démarreront au printemps 2014 ;
- le maître d'ouvrage pourra également participer, sur demande, à des réunions d'information (par exemple devant un conseil municipal);
- le maître d'ouvrage continuera de répondre, comme il le fait déjà, à toutes les demandes de la presse locale afin qu'elle puisse librement relayer aux populations les informations sur le stockage souterrain et ses enjeux et sur l'avancement des travaux.

Le maître d'ouvrage pourra enrichir ces différents outils dans les semaines et mois qui viennent, en fonction de l'actualité des études et des travaux ou des demandes qui lui seraient faites localement.

Enfin, l'enquête publique qui sera menée sur le projet de fermeture se présentera comme un nouveau moment fort d'information et de recueil des avis durant lequel chacun sera invité à s'exprimer sur la solution de fermeture qui aura été choisie par l'Etat. Une tierce expertise indépendante devra être organisée afin d'examiner le bien-fondé des points principaux du dossier de fermeture déposé par MDPAs, à la demande de l'Administration, avant d'organiser cette enquête publique. Elle sera partie intégrante du dossier soumis à cette enquête.

